

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10 494

Vendredi 25 Avril 2025

Diplomatie parallèle *L'USFP en modèle*

*En présence de dirigeants représentant
une cinquantaine de pays*

Driss Lachguar prend part aux travaux de l'Alliance Progressiste en Inde



Driss Lachguar et Fatiha Suddas en Inde pour y représenter l'USFP.

L'USFP attendu à Buenos Aires et à Souleimaniye

- Réunion du Board de l'Alliance Progressiste pour la démocratie et l'internationalisme
- Conférence de l'Alliance sociale-démocrate dans le monde arabe

Pages 2-3

La FDT commémore le 1^{er} Mai
"Les droits justes et légitimes ne peuvent
souffrir aucune concession ni tractation"



La Fédération démocratique du travail (FDT) a choisi comme thème: "Les droits justes et légitimes ne peuvent souffrir aucune concession ni tractation" pour commémorer les festivités du 1er Mai.

A cet effet et dans le cadre des préparatifs pour les manifestations du 1er Mai, le Bureau central de la FDT a tenu, dimanche dernier, une réunion de coordination régionale, sous la présidence du Premier secrétaire, Driss Lachguar, et du Secrétaire général de la FDT, Youssef Aidi, en présence de responsables de la FDT et de l'USFP dans les régions de Casablanca, Settat, Rabat, Salé et Kénitra.

Cette rencontre avait pour objectif de renforcer la coordination sur le terrain et d'unifier les efforts organisationnels, en vue de concrétiser l'adhésion collective dans la défense des droits sociaux et des libertés syndicales dans la conjoncture économique et sociale actuelle.

L'OMDH tient son 12^{ème} Congrès national à Rabat

Un engagement renouvelé
pour les droits humains
au Maroc

Page 4

Diplomatie parallèle

L'USFP en modèle

En présence de dirigeants représentant une cinquantaine de pays

Driss Lachguar prend part aux travaux de l'Alliance Progressiste en Inde

Actualité



L'USFP s'affirme de plus en plus comme un acteur clé de la diplomatie parallèle marocaine. Fort de son héritage militant et de son ancrage progressiste, le parti de la Rose multiplie les initiatives au sein des espaces internationaux pour défendre les intérêts stratégiques du Royaume notamment la question du Sahara marocain et faire entendre la voix du Royaume attaché à la justice, à la démocratie et au développement équitable.

A cet égard, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, prend part au congrès de l'Alliance progressiste, qui se tient à Hyderabad, en Inde, du 23 au 26 avril courant, à l'invitation du Congrès national indien. Il est accompagné par Fatiha Saddas, membre du Bureau politique du parti.

Ce rendez-vous politique est organisé sous le thème : « Pour une justice mondiale », avec la participa-

tion de délégations représentant plus de cinquante pays. Ce congrès représente une occasion importante pour échanger des visions et des expériences entre courants politiques progressistes et démocratiques autour de thématiques telles que la justice sociale et climatique, le pluralisme, l'égalité et la gouvernance mondiale.

Les travaux ont débuté par des réunions régionales à huis clos, réunissant les représentants des cinq continents et seront suivies d'une visite organisée par le gouvernement de l'Etat du Telangana, vendredi 25 avril, des sites historiques et culturels. L'inauguration d'une exposition dédiée aux figures et organisations ayant milité pour la justice mondiale est également prévue. En plus d'une série de sessions de dialogue abondant notamment : le recul global des droits des femmes, les défis des diasporas indiennes, les moyens de lutte contre la désinfor-

mation, la promotion de la participation des jeunes, outre des discussions sur la réforme du multilatéralisme. La session plénière intitulée « Réaliser la justice mondiale » verra l'intervention de plusieurs dirigeants. La journée se clôturera par une réunion des leaders.

Le lendemain, une session du conseil de l'Alliance progressiste et de ses dirigeants sera consacrée à l'examen du document final, des décisions organisationnelles et de l'agenda pour l'année 2025. Des ateliers parallèles aborderont des sujets tels que la polarisation et les discours de haine, l'accélération de la justice climatique, la réalisation de la justice économique et la construction de la paix à travers la justice transitionnelle. La session plénière de clôture portera sur le renouveau de la démocratie par le renforcement de la justice politique et sociale, avant la déclaration finale et la

poursuite des rencontres bilatérales.

Les délégations des pays du Sud devraient participer avec un dynamisme particulier à ces débats, dans un contexte marqué par des enjeux majeurs, notamment celui de renforcer la voix des pays du Sud dans le système mondial et de mettre en lumière leurs contributions aux processus de réforme globale.

La participation marocaine revêt une importance particulière. Ainsi, Driss Lachguar défendra, lors d'une session plénière, la nécessité de permettre aux pays du Sud d'occuper une place équitable dans le système décisionnel mondial, en insistant sur la réforme des déséquilibres de la gouvernance internationale, notamment au sein du Conseil de sécurité et du système des Nations unies. Il mettra également en avant l'expérience marocaine dans des domaines tels que le développement humain, l'économie verte et l'autonomisation des femmes, en tant que modèle émergent du Sud.

La participation de l'USFP à ce grand rendez-vous international s'inscrit dans une politique volontariste de la direction du parti de la Rose visant à défendre les causes nationales sur la scène internationale, notamment la question du Sahara marocain.

C'est dans ce même cadre qu'intervient l'adhésion de l'USFP à la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL), une organisation politique internationale qui rassemble 74 partis issus de 30 pays de la région. Il devient ainsi le premier parti non latino-américain à obtenir une telle reconnaissance au sein de cette organisation. Cela renforce son réseau et son influence dans les forums politiques continentaux et internationaux.

L'USFP a également démontré sa capacité à mener une diplomatie parallèle efficace, complémentaire à la diplomatie officielle du Royaume. En décembre 2024, il a accueilli à Rabat le Conseil de l'Internationale socialiste, un événement historique qui a permis de rassembler des partis socialistes de soixante pays.

Elias Rayane

L'USFP attendu à Buenos Aires et à Souleimaniye

Réunion du Board de l'Alliance Progressiste pour la démocratie et l'internationalisme



**ALLIANCE
PROGRESSISTE**

Le monde tel que nous le connaissons a radicalement changé. La montée de forces politiques d'extrême droite, désormais au pouvoir dans plusieurs pays d'Europe et des Amériques, représente un défi de taille pour les mouvements progressistes.

Les partis politiques de droite réactionnaire ont fait preuve d'une coordination et d'une efficacité remarquables pour convaincre des électeurs fatigués, sans perspective d'avenir et porteurs de revendications. Ils se sont rassemblés autour de slogans visant à détruire le rôle des Etats en tant que garants de l'ordre mondial.

Nous devons répondre avec détermination à cette soi-disant «bataille culturelle», qui n'est rien d'autre qu'une tentative de faire disparaître les avancées sociales et les libertés

conquises pendant une grande partie du XXe siècle, auxquelles nous avons activement contribué.

Sur le plan économique et du commerce international, les mesures protectionnistes mises en place par l'administration de Donald Trump et par le gouvernement des Etats-Unis ont déclenché une guerre commerciale mondiale aux conséquences inimaginables, notamment l'apparition d'une profonde récession et la hausse de l'inflation.

De plus, l'incapacité des démocraties et de l'Etat-providence à répondre aux besoins de la population a accru l'insatisfaction des citoyens envers leurs gouvernements, ce qui renforce l'instabilité dans de nombreuses régions et pays du monde.

En tant que partis membres de la famille progressiste, nous sommes tenus de réfléchir aux meilleures stratégies pour défendre la démocratie et consolider un internationalisme qui promeut le développement humain, la paix, le multilatéralisme et la coopération en faveur d'une plus grande égalité.

Le Parti socialiste d'Argentine organisera la Réunion, prévue les 19/20 septembre prochain, du Board de l'Alliance Progressiste à Buenos Aires, capitale du premier laboratoire libertaire à ciel ouvert au monde, afin de réfléchir ensemble aux solutions globales face aux défis de notre époque

Conférence de l'Alliance sociale-démocrate dans le monde arabe



التحالف الديمقراطي الاجتماعي
في العالم العربي

Social Democratic Alliance in the Arab World

“Aux partis membres de l'Alliance sociale-démocrate dans le monde arabe

Aux membres du conseil d'administration, aux partis et aux organisations de l'Alliance progressiste

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) traverse une période de profonds défis politiques, économiques et sociaux. De nombreux pays sont aux prises avec l'instabilité politique, le recul de la démocratie, les violations des droits de l'Homme et les crises économiques. Les conflits et les interventions extérieures ont aggravé les divisions, tandis que les souffrances du peuple palestinien se poursuivent de manière particulièrement horrible en raison de l'occupation, de la guerre, du siège et de la famine.

L'évolution de la situation en Syrie doit encore tracer avec délicatesse son chemin vers une démocratie inclusive. De nombreuses nations du monde arabe restent instables en raison de conflits géopolitiques. Pendant ce temps, les difficultés économiques - notamment le chômage élevé, l'inflation et les inégalités sociales croissantes - continuent de toucher des millions de personnes, en particulier les femmes et les filles. En outre, la région est confrontée à des défis environnementaux, notamment la pénurie d'eau et le changement climatique, qui menacent le développement durable et la stabilité sociale.

Face à ces défis, la solidarité et la coopération

entre les partis progressistes et sociaux-démocrates de la région et au-delà sont plus essentielles que jamais. En travaillant ensemble, nous pouvons :

- Renforcer les institutions démocratiques et défendre les droits de l'Homme et les libertés politiques.

- Promouvoir des politiques économiques inclusives qui s'attaquent à la pauvreté, au chômage et à l'injustice sociale.

- Veiller à ce qu'il existe un espace pour une participation significative et sûre des femmes.

- Soutenir le dialogue pacifique et la résolution des conflits pour renforcer la stabilité régionale.

- Défendre l'espace civique et la liberté des médias contre les restrictions autoritaires.

- Promouvoir la justice sociale et environnementale pour un développement durable et équitable.

A cette fin, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), en coordination avec l'Alliance sociale-démocrate dans le monde arabe, invite tous les partis frères et les organisations associées de l'Alliance progressiste à la Conférence de l'Alliance sociale-démocrate dans le monde arabe qui se tiendra du 27 au 31 août 2025 à Souleimaniye, au Kurdistan irakien. Cette conférence servira de plateforme cruciale aux forces progressistes pour échanger des idées, établir des partenariats et développer des stratégies communes afin de répondre aux problèmes urgents auxquels notre région est confrontée.

Nous invitons chaleureusement les responsables de partis et les parlementaires à cet événement important. Votre présence et vos contributions seront essentielles pour façonner une vision collective d'une région MENA plus juste, démocratique et prospère.

Nous sommes impatients de vous accueillir à Souleimaniye et de travailler ensemble pour un avenir fondé sur la solidarité, la démocratie et la justice sociale.

En toute solidarité”

Bafel Jalal Talabani Farid Zahran

Président de l'Union patriotique

Président de l'Alliance sociale-démocrate du Kurdistan (PUK) dans le monde arabe (SDA-AW)

Les ministres arabes des AE saluent les efforts soutenus de Sa Majesté le Roi, Président du Comité Al-Qods, pour défendre Al-Qods Acharif

Les ministres arabes des Affaires étrangères ont réaffirmé, mercredi, leur soutien au rôle du Comité Al-Qods, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans la défense d'Al-Qods Acharif.

Dans une résolution sur "les développements dans la ville occupée d'Al-Qods et les violations israéliennes", adoptée par la 163ème session du Conseil de la Ligue arabe au niveau ministériel, tenue au siège du Secrétariat général de l'organisation panarabe au Caire, les ministres ont salué les efforts déployés par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, bras exécutif du Comité Al-Qods.

Les membres du Comité ministériel

arabe chargé de l'action internationale face aux politiques et mesures israéliennes illégales dans la ville d'Al-Qods ont également exprimé le même jour, lors de leur 9ème réunion en marge de la session, l'importance du rôle du Comité Al-Qods, présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et de l'Agence Bayt Mal Al-Qods. Ils ont aussi apporté leur appui à tous les efforts entrepris par le Comité en faveur de la Ville sainte et des Maqdesis.

Par ailleurs, les ministres arabes des AE ont félicité le Royaume du Maroc pour sa désignation en tant que facilitateur, aux côtés du Royaume de Belgique, du processus de négociations onusiennes relatif aux

modalités et à la déclaration politique du Sommet social mondial, prévu du 4 au 6 novembre 2025 au Qatar sous le signe "Deuxième Sommet mondial pour le développement social".

Les ministres arabes ont appelé les Etats membres à soutenir les efforts déployés par le Maroc dans ce cadre.

La réunion ministérielle arabe a également examiné plusieurs dossiers politiques et socio-économiques, ainsi que les derniers développements des questions arabes et internationales, notamment en Palestine.

Les chefs de la diplomatie arabe ont également salué l'élection du Maroc à la présidence de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme

(GANHRI).

Les préparatifs du prochain Sommet arabe, prévu le 17 mai à Bagdad, ont été aussi à l'ordre du jour.

Le Maroc est représenté à cette réunion par une délégation conduite par l'ambassadeur du Maroc au Caire et son représentant permanent auprès de la Ligue arabe, Mohamed Ait Ouali, et comprenant notamment le chef de division des organisations arabes et islamiques au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Abdelali El Jahid, et le représentant permanent adjoint du Royaume auprès de la Ligue arabe, Hicham Ould Essallay.

L'OMDGH tient son 12^{ème} Congrès national à Rabat

Un engagement renouvelé pour les droits humains au Maroc

L'Organisation marocaine des droits humains (OMDGH) tiendra, du 25 au 27 avril 2025, son 12^e Congrès national à Rabat, sous le thème: «Quelle effectivité des droits humains dans le contexte des mutations internationales actuelles».

La séance d'ouverture aura lieu ce vendredi à la salle Allal El Fassi, en présence de représentants diplomatiques, notamment l'ambassadeur de Palestine, et d'organisations partenaires telles que la Fédération internationale des droits humains (FIDH), le Réseau EuroMed droits et l'Organisation arabe des droits humains.

Cette cérémonie sera marquée par un vibrant hommage à plusieurs figures emblématiques du combat pour les droits humains, à savoir l'ancien président de l'OMDGH, Abdelaziz Bennani, feu Khalid Naciri, ainsi que le regretté Ahmed Chaouki Benyoub. D'autres personnalités ayant contribué significativement à la

défense des droits humains seront également honorées, dont Aïda Hachad, Fatna Serhane et Malika Ghazali.

Auparavant, une table ronde thématique sera organisée sous le thème: «L'effectivité des droits humains à l'ère des mutations internationales».

Dans ce cadre, les professeurs universitaires Jaoud Nouhi et Ahmed Moufid, ainsi que l'ancienne ministre et experte internationale dans le domaine de l'eau et du changement climatique, Charafat Afilal, aborderont la question de la réalité nationale et internationale des droits économiques, sociaux et culturels.

L'intervention du président du Club des magistrats du Maroc et chercheur dans le domaine de la politique pénale et des droits humains, Abderrazak Jbari, portera sur le thème de la protection juridique et judiciaire des droits économiques, sociaux et culturels, tandis qu'Amine Mounir El Alaoui, professeur d'enseigne-

ment supérieur et expert en technologies de l'information et en intelligence artificielle, traitera le sujet des droits économiques, sociaux et culturels à la lumière de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, les droits économiques, sociaux, culturels et la question de genre seront abordés par Omama Achour, professeure de l'enseignement supérieur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Agdal-Rabat et experte en questions de genre et de droits humains des femmes, Houssam Hab, chercheur en questions de jeunesse et de droits humains et membre du bureau exécutif de l'OMDGH, ainsi que par Muriel Jaramie, cheffe de protection principale et représentante-adjointe au bureau de l'UNHCR-Maroc.

A rappeler que cette table ronde sera modérée par Mohamed Saadi et Ismail Jbari Karfati, avec comme rapporteurs Aicha Zekri et Mourad Tabet.



Code de procédure pénale

Le CNDH présente plus de 100 recommandations



Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a présenté un mémorandum contenant plus de 100 recommandations relatives au projet de loi 03.23 modifiant et complétant la loi 22.01 sur la procédure pénale. Dans un communiqué, le Conseil explique que ce mémorandum trouve son fondement dans un référentiel intégré s'appuyant sur la Constitution, les conventions internationales ratifiées par le Royaume, les normes internationales, les principes de

Mendez et les recommandations du Mécanisme national de prévention de la torture, ainsi que les meilleures pratiques et la jurisprudence.

Ces recommandations visent à consolider les garanties de la justice pénale et à consacrer les principes de l'Etat de droit et la primauté de la loi, ajoute-t-on.

Le mémorandum du CNDH se décline en 79 recommandations spéciales traitant des dispositions spécifiques dans le projet de loi et 24 recommandations

générales liées à des questions structurelles et stratégiques qui n'ont pas été incluses dans le texte, mais qui doivent être prises en compte dans une optique de conformité avec les normes constitutionnelles et internationales.

Les 42 recommandations portant sur un thème principal sont subdivisées en quatre principes de base relatifs à "la consécration du principe de l'Etat de droit et de la justice", "les garanties du procès équitable", "l'égalité et l'équilibre entre les justiciables" et "l'inclusion et la prise en compte des groupes vulnérables".

S'agissant de la consécration du principe de l'Etat de droit et de la justice, le CNDH propose notamment la possibilité d'entendre le suspect sans besoin de le placer en garde à vue, la garantie des droits de la défense, l'établissement du droit du prévenu à la notification immédiate de la durée de la garde à vue et des modalités de sa mise en œuvre. Il s'agit aussi de la possibilité de déposer un recours devant une juridiction indépendante, consacrant ainsi le principe de transparence et de double contrôle judiciaire.

En ce qui concerne les garanties du procès équitable, le Conseil recommande la possibilité pour les suspects de contacter leur avocat dès leur arrestation, la réduction de la durée de la garde à vue et

l'adoption de la documentation audiovisuelle comme garantie procédurale pour consolider les droits du prévenu et renforcer la transparence.

Tout en soulignant l'importance de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'égalité et l'équilibre entre les justiciables, le CNDH a jugé primordial de promouvoir l'inclusion et de prendre en considération les groupes vulnérables, comme les femmes victimes de violence, les personnes handicapées, les enfants et les migrants.

Citée dans le communiqué, la présidente du CNDH, Amina Bouayach, a relevé que l'étape actuelle atteste de l'engagement du Conseil en faveur d'une procédure pénale respectueuse de l'esprit de la Loi fondamentale du Royaume et protectrice des droits et des libertés.

La procédure pénale n'est pas un simple outil procédural, mais plutôt l'expression de la vision de la société quant à la justice, en ce sens que l'intervention de l'autorité est soumise à un contrôle juridique établissant un équilibre entre la protection de la sûreté publique et la préservation des droits et des libertés, a-t-elle insisté. "Nous aspirons à contribuer à un saut qualitatif dans notre cadre institutionnel et réglementaire, en assurant la continuité des acquis en matière des droits de l'Homme", a fait observer Mme Bouayach.

Amina Bouayach souligne la nécessité de tenir compte du principe de l'Etat de droit dans la révision du projet de loi sur la procédure pénale



La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, a souligné, mercredi à Rabat, la nécessité de prendre en compte le principe de l'Etat de droit dans la révision du projet de loi 03.23 modifiant et complétant la loi 22.01 sur la procédure pénale.

Présentant "les principes guidant les observations et recommandations du Conseil autour du projet de loi sur la procédure pénale" à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme de la Chambre des représentants, Mme Bouayach a relevé que la soumission du Code de procédure pénale aux exigences du principe de l'Etat de droit transcende l'approche fonctionnelle des textes de procédure, ce qui érige la légitimité constitutionnelle en une référence ultime pour toute intervention législative dans le domaine des droits et libertés.

Ce principe, poursuit-elle, porte sur un ensemble de garanties juridiques et institutionnelles qui encadrent l'intervention des autorités d'enquête et d'instruction et les soumettent à un contrôle qui assure le respect des droits fondamentaux dont la possibilité d'auditionner un suspect sans obligation de le placer en garde à vue et l'accès à son droit à la défense, tout en encadrant cette procédure par des conditions légales précises et en autorisant le ministère public à leur levée en l'absence de ces conditions, ce qui reflète la soumission du pouvoir exécutif au principe de légalité.

Le principe de l'Etat de droit est pris en compte également dans les recommandations du Conseil relatives à la création du poste de porte-parole officiel du ministère public, afin de permettre l'accès de

l'opinion publique à l'information dans un cadre adéquat qui prend en considération la confidentialité des enquêtes et la présomption d'innocence, et assure un équilibre entre la transparence et la justice.

Il est question aussi de conserver le pouvoir du ministère public d'ouvrir des enquêtes et d'engager des poursuites automatiquement en cas de délits financiers, sans nécessité de saisine préalable des organismes de contrôle, ce qui renforce son indépendance institutionnelle et empêche l'obstruction aux procédures judiciaires par des obstacles administratifs.

En outre, Mme Bouayach a indiqué que les observations du Conseil national sont basées sur les garanties d'un procès équitable en tant que fondement de la légitimité procédurale, notant que ces garanties, "au-delà de leur fonction protectrice, reflètent également une vision philosophique de la justice comme un acte fondé sur la reconnaissance mutuelle des droits et des devoirs des parties au procès, et sur un équilibre qui va au-delà de la dimension purement juridique vers une dimension de droits, liée à la manière dont les parties présentent leur position au cours du procès".

Dans ce sens, elle a mis l'accent sur la nécessité de permettre aux suspects de contacter leur avocat dès leur placement en garde à vue et assurer leur présence effective lors des interrogatoires et d'accorder la possibilité de report des séances d'interrogatoire pour une durée raisonnable permettant l'exercice effectif de ce droit.

La personne concernée et sa défense devraient pouvoir examiner le dossier de la police judiciaire, a fait remarquer Mme

Bouayach, appelant à réduire les délais de garde à vue dans des cas exceptionnels.

Sur un autre registre, la présidente du CNDH a souligné un autre principe lié à l'égalité des parties, une des garanties primordiales de l'indépendance et de l'impartialité judiciaires reflétant l'engagement de l'Etat à établir des procédures qui empêchent les déséquilibres de pouvoir dans le cadre de l'action publique.

Elle a appelé à permettre à la défense d'exercer ses droits sur un pied d'égalité avec "l'autorité de poursuite", en garantissant la présence d'un avocat dès le placement en garde à vue du suspect, avec la possibilité de reporter l'interrogatoire jusqu'à la présence de l'avocat, tout en insistant sur l'importance d'assurer la confidentialité des communications entre le suspect et sa défense, sous la supervision d'un officier de police judiciaire.

Il est question également, selon la présidente du CNDH, de permettre à la défense de consulter le dossier de la police judiciaire transmis au ministère public, lui permettant ainsi de préparer efficacement sa défense et de confronter les preuves de l'accusation.

Par ailleurs, Mme Bouayach a affirmé que le mémorandum préparé par le Conseil aborde également les contraintes pratiques qui entravent l'accès à la justice pour certains groupes, notamment les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les migrants, soulignant que la procédure pénale n'est pas simplement un outil procédural de l'encadrement de l'engagement des poursuites, mais reflète plutôt la perception de la société de la fonction de l'autorité, des limites de leur

intervention et de leur adhésion à la loi, de la consécration de la légitimité constitutionnelle et de la soumission des procédures à des conditions juridiques strictes.

De son côté, le président de la Commission de justice, de législation, des droits de l'Homme et des libertés à la Chambre des représentants, Saïd Baaziz, a noté que cette réunion, tenue par la commission avec une importante institution constitutionnelle, est la troisième d'une série de réunions organisées avec d'autres organes constitutionnels pour fournir une série d'explications et de clarifications concernant le projet de loi sur la procédure pénale.

M. Baaziz a expliqué que cette réunion incarne le principe de coopération et d'intégration entre les institutions, faisant observer que les amendements proposés par les groupes parlementaires seront certainement basés sur les recommandations soumises par le CNDH, ce qui contribue à l'avancement de la performance parlementaire, notamment, sur le plan législatif.

Dans son mémorandum sur le projet de loi sur la procédure pénale, le CNDH a proposé 79 recommandations spécifiques, qui portaient sur des dispositions spécifiques explicitement mentionnées dans le projet de loi et 24 recommandations générales qui abordent des questions non traitées dans ledit texte. Ces questions revêtent, selon le CNDH, une importance structurelle et stratégique et nécessitent d'être traitées en les incorporant au niveau des dispositions spécifiques au sein du projet de loi ou à travers leur mise en œuvre au niveau de la pratique judiciaire et administrative.

Séminaire sur les élections et la démocratie en Afrique

Adoption de l'Appel de Rabat pour le leadership féminin dans les processus électoraux africains

Les travaux du 2e séminaire-dialogue organisé mardi à Rabat, par la Commission de l'Union africaine et le Policy Center for the New South (PCNS) sous le thème "Gouvernance inclusive : Renforcer le leadership des femmes dans les processus électoraux et démocratiques en Afrique", ont été sanctionnés par l'adoption à l'unanimité de l'Appel de Rabat pour le leadership féminin dans les processus électoraux africains.

La déclaration, lue par Mme Patience Chiradza, directrice de la gouvernance et de la prévention des conflits à la Commission de l'Union africaine, au nom de ladite Commission, appelle à des actions concrètes et immédiates pour garantir l'inclusion pleine et entière des femmes et des jeunes femmes dans les sphères politiques du continent. La Déclaration a ainsi appelé à l'adoption et à l'application effective de cadres législatifs et politiques garantissant la parité, notamment par des lois sur les quotas et la suppression des barrières juridiques et coutumières à la participation politique des femmes.

Les participants à ce séminaire



ont aussi insisté sur la nécessité de créer un environnement socio-culturel propice, à travers des campagnes publiques de sensibilisation contre les stéréotypes patriarcaux et des programmes d'éducation civique destinés aux femmes et jeunes femmes.

Ils ont recommandé le renforcement des capacités institutionnelles, en apportant un appui financier et technique aux femmes candidates, en développant des programmes de mentorat et de

formation en leadership, et en assurant des processus électoraux sensibles au genre.

Les participants ont exhorté les gouvernements à garantir une représentation équitable des femmes à tous les niveaux de gouvernance (exécutif, législatif, judiciaire) et à intégrer systématiquement la perspective de genre dans l'élaboration des politiques publiques.

La Déclaration a en outre plaidé pour la mise en place de mécanismes robustes de transparence

et de redevabilité en matière électorale, avec l'implication active des organisations de la société civile et des communautés économiques régionales.

Elle a encouragé le dialogue intergénérationnel afin de renforcer les liens entre femmes leaders de différentes générations et d'encourager l'engagement des jeunes femmes dans les processus décisionnels.

Affirmant que l'autonomisation politique des femmes et des

jeunes femmes en Afrique n'est pas un choix mais une exigence impérative pour bâtir des démocraties durables, inclusives et équitables, les participants ont appelé l'Union africaine à diffuser largement cette Déclaration et à veiller à sa mise en œuvre effective par les Etats membres.

Cet appel, fruit d'un large consensus entre la Commission de l'Union africaine, les centres de réflexion africains, la société civile et les participants au séminaire, constituera une véritable feuille de route pour renforcer la participation féminine aux processus démocratiques, et pour promouvoir une gouvernance inclusive, équitable et durable à l'échelle du continent.

Organisé en marge de la 4e édition du Cycle de formation des observateurs africains des élections, ce séminaire-dialogue constitue un espace d'échange entre fonctionnaires de l'UA, représentants de la société civile, professionnels des médias et experts. Il vise à partager des expériences et des approches innovantes en faveur d'une gouvernance inclusive.

Débat à Dakhla sur les stratégies de marketing territorial au service d'une croissance durable

Des universitaires et experts se sont penchés, mercredi à Dakhla, sur les multiples leviers et stratégies du marketing territorial, considéré comme un outil majeur pour promouvoir une croissance durable et renforcer l'attractivité de la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Réunis lors d'une journée d'étude organisée à l'Ecole nationale de commerce et de gestion (ENCG), sous le thème "Branding Dakhla: stratégies de marketing territorial pour une croissance durable et une attractivité régionale", les intervenants ont exploré les approches innovantes permettant de faire de Dakhla un modèle de développement durable.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de l'ENCG-Dakhla, Aziz Sair, a mis en exergue l'Initiative Royale visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique, notant que la région qui est ouverte à la fois sur les pays du Sahel africain et sur l'autre rive de l'Atlantique, dispose d'atouts naturels et connaît un élan de développement tous azimuts, à travers la mise en œuvre de projets structurants d'envergure, dont le port de Dakhla Atlantique.

Pour sa part, le chef du département commerce et gestion au sein de cet établissement universitaire, Houssine Soussi, a souligné que cette rencontre a pour objectif de créer un espace de réflexion réunis-

sant universitaires, chercheurs, professionnels et acteurs locaux, en vue de promouvoir la destination de Dakhla tant sur le plan régional qu'international.

Dans son intervention intitulée "L'Initiative Royale pour l'Atlantique: perspectives de paix, de développement et de sécurité", le président du Centre international de recherches sur la prévention des enfants soldats, basé à Dakhla, Abdelkader Filali, a fait savoir que cette Initiative est de nature à insuffler une nouvelle dynamique en matière de développement territorial, notant qu'elle est également garante de la stabilité dans la région du Sahel et de l'Atlantique.

Pour sa part, la conseillère en orientation scolaire et formation à la Cité des métiers et des compétences de la région de Dakhla-Oued Eddahab, Fatiha Bailla, a mis l'accent sur la relation entre la recherche académique et le développement territorial, à travers une analyse comparative des systèmes d'innovation.

Les autres intervenants ont plaidé pour le renforcement de l'attractivité de la région afin d'attirer les investissements et promouvoir le secteur touristique, faisant observer que le marketing territorial représente un outil stratégique majeur pour mettre en valeur les spécificités des régions et soutenir le développement durable et inclusif.

Atelier régional sur les données électroniques préalables

Dans le cadre du partenariat entre le Groupe Barid Al-Maghrib et l'Union postale universelle (UPU), un atelier régional dédié aux données électroniques préalables (EAD) s'est tenu à Rabat du 22 au 24 avril 2025. Cet événement a rassemblé des représentants de onze pays arabes, sous l'encadrement d'experts du Bureau international de l'UPU.

Les données électroniques préalables sont un levier clé pour optimiser les performances postales et renforcer la sécurité des chaînes logistiques internationales. Cet atelier a visé à renforcer les capacités techniques des opérateurs postaux de la région arabe en matière d'échange de données, à travers des formations pratiques sur les systèmes numériques de l'UPU, notamment la déclaration en douane (CDS) et le système postal international (IPS).

A l'ouverture de l'atelier, Amin Benjelloun Touimi, di-

recteur général du Groupe Barid Al-Maghrib, a souligné: «L'accueil par le Maroc de cette importante rencontre régionale s'inscrit en parfaite harmonie avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, en matière de promotion de la coopération Sud-Sud et d'adoption des technologies numériques comme levier de modernisation des services publics». Il a également déclaré: «Dans un contexte marqué par des mutations numériques rapides, il est devenu indispensable pour le secteur postal d'adopter les meilleures pratiques in-

ternationales et de recourir aux technologies les plus avancées pour améliorer la qualité de ses services.»

Cette initiative témoigne de l'engagement constant de Barid Al-Maghrib en faveur de la transformation numérique du secteur postal et de sa volonté de contribuer activement à la dynamique régionale portée par l'UPU.

Outre le pays hôte, le Maroc, l'atelier a connu la participation de représentants des pays suivants : Djibouti, Irak, Jordanie, Mauritanie, Palestine, Soudan, Sultanat d'Oman, Syrie, Tunisie et Yémen.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI
KACEM
SECRETARIAT
GENERAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N°: 12/2025

Le 05 juin 2025 à 11h00mn,
il sera procédé, dans les bu-
reaux de la Province de Sidi

Kacem (Secrétariat Général)
sis Avenue Mohamed V, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert in-
ternational sur offres des
prix n°12/2025 du
05/06/2025, pour l'achat de
10 (Dix) bus de transport
scolaire au profit de la Pro-
vince de Sidi Kacem en lot
unique.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse
: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Quatre mil-
lions cinq cent mille di-
rhamms 00 cts (4 500 000,00)
toutes taxes comprises.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Quatre vingt cinq mille
(85 000,00) dirhamms.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30 à 34 du décret rela-
tif aux marchés publics et
les articles 9, 10, 11, 12 et
13 de l'arrêté du ministre
délégué auprès de la mi-
nistre de l'économie et des
finances, chargé du bud-
get, n°1692-23 du 23 juin
2023 relatif à la dématéria-

lisation des procédures,
des documents et des
pièces relatifs aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma.

Les catalogues exigés par le
dossier d'appel d'offres doi-
vent être déposés dans la

division du Budget et mar-
chés de la Province de Sidi
Kacem au plus tard le jour
ouvrable précédant la date
d'ouverture des plis ou
remis séance tenante au
président de la commission
d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°08 du règle-
ment de consultation.

N° 2559/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région Casablanca-Settat
Direction provinciale de Mohammedia

AVIS DE REPORT DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 01/CA/2025

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public que la séance d'ouverture des plis pour LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 01/CA/2025 relatif à :

les études et la conception architecturale et le suivi des travaux de construction de (07) sept salles de classes de préscolaire répartis comme suit : (02)Deux salles de classe préscolaires au satellite Mjadba à la commune de Sidi Moussa El Majdoub, (02)Deux salles de classe préscolaires au satellite Mouline Laarsa, (01)Une salle de classe préscolaire au satellite Souk, (01)Une salle de classe préscolaire à l'école Sidi Moussa Ben Ali et (01)Une salle de classe préscolaire à l'école Sidi Laarbi à la commune Sidi moussa Ben Ali; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS,

Prévue initialement le 18/04/2025 à 10h00 est reportée au Lundi 12/05/2024 à 10h00.

Et dont l'avis a été publié :

- ❖ aux journaux :
 - ✓ « LIBERATION » N° 10472 du 27 Mars 2025
 - ✓ «RISSALAT ALOUMA» N° 13000 du 27 Mars 2025

❖ Au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma : Le 27/03/2025 à 12h14mn

Les autres dispositions de la consultation architecturale ouverte demeurent inchangées

N° 2560/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région Casablanca-Settat
Direction provinciale de Mohammedia

AVIS DE REPORT DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 02/CA/2025

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public que la séance d'ouverture des plis pour LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 02/CA/2025 relatif à :

Les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de deux écoles primaires par (08) huit salles de classes répartis comme suit : (06) six salles de classe à l'école Ouled Sidi abdenbi à la Commune d'Ech-chalalate et (02) deux salles de classe au satellite Laatamna à la commune Sidi Moussa Ben Ali; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.,

Prévue initialement le 18/04/2025 à 10h30 est reportée au Lundi 12/05/2024 à 10h30.

Et dont l'avis a été publié :

- ❖ aux journaux :
 - ✓ « LIBERATION » N° 10472 du 27 Mars 2025
 - ✓ «RISSALAT ALOUMA» N° 13000 du 27 Mars 2025

❖ Au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma : Le 27/03/2025 à 12h24mn

Les autres dispositions de la consultation architecturale ouverte demeurent inchangées

N° 2561/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région Casablanca-Settat
Direction provinciale de Mohammedia

AVIS DE REPORT DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 04/CA/2025

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public que la séance d'ouverture des plis pour LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 04/CA/2025 relatif à :

Les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de (06) six salles de classe au lycée qualifiant Abou bakker Esseddik à la commune d'Ech-chalalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.,

Prévue initialement le 18/04/2025 à 11h30 est reportée au Lundi 12/05/2024 à 11h30.

Et dont l'avis a été publié :

- ❖ aux journaux :
 - ✓ « LIBERATION » N° 10472 du 27 Mars 2025
 - ✓ «RISSALAT ALOUMA» N° 13000 du 27 Mars 2025

❖ Au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma : Le 27/03/2025 à 12h48mn

Les autres dispositions de la consultation architecturale ouverte demeurent inchangées

N° 2563/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région Casablanca-Settat
Direction provinciale de Mohammedia

AVIS DE REPORT DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 03/CA/2025

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public que la séance d'ouverture des plis pour LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 03/CA/2025 relatif à :

Les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de trois écoles primaires par (08) huit salles de classes répartis comme suit : (04) quatre salles de classe à l'école Badr, (02) deux salles de classe à l'école Zerktouni à la commune d'Ech-chalalate et (02) deux de classe à l'école Alkadi Aiad à la commune de Ben Yakhlef; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.,

Prévue initialement le 18/04/2025 à 11h00 est reportée au Lundi 12/05/2024 à 11h00.

Et dont l'avis a été publié :

- ❖ aux journaux :
 - ✓ « LIBERATION » N° 10472 du 27 Mars 2025
 - ✓ «RISSALAT ALOUMA» N° 13000 du 27 Mars 2025

❖ Au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma : Le 27/03/2025 à 12h36mn

Les autres dispositions de la consultation architecturale ouverte demeurent inchangées

N° 2562/PA

**AVIS DE REPORT DE LA SEANCE D'OUVERTURE
DES PLIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
OUVERTE N° 05/CA/2025**

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public que la séance d'ouverture des plis pour LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N° 05/CA/2025 relatif à :

Les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de (04) quatre salles de classe au lycée qualifiant Ibn Hazm à la commune d'Ech-chalalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Prévue initialement le 18/04/2025 à 12h00 est reportée au **Lundi 12/05/2024 à 12h00**.

Et dont l'avis a été publié :

❖ **aux journaux :+**

✓ « LIBERATION » N° 10472 du 27 Mars 2025

✓ «RISSALAT ALOUMA» N° 13000 du 27 Mars 2025

❖ **Au portail des marchés publics :** www.marchespublics.gov.ma : Le 27/03/2025 à 12h58mn

Les autres dispositions de la consultation architecturale ouverte demeurent inchangées

N° 2564/PA



Société de développement local
« CASABLANCA BAÏA S.A »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire en dirhams	Estimation financière du marché en dirhams TTC
N°AO/CA/08/2025	Fourniture, installation et mise en service de blocs de toilettes publiques pour le compte de la commune de Casablanca	Le 19/05/2025 à 11 heures	233 280,00 Dirhams	MIN : 832 000,00 MAX : 11 664 000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les soumissionnaires peuvent :

- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A ci-dessus indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Aucun pli déposé après la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter

La société CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
casabaia@casabaia.ma



**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE D'OUAD AMLIL**

Avis rectificatif concernant l'appel d'offres ouvert simplifié n° OA/05/2025

Le président du conseil de la commune d'Ouad Amlil en qualité – maître d'ouvrage - porte à la connaissance des concurrents que la date d'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié, sur offres des prix n° OA/05/2025 du 2 mai 2025, pour l'Études techniques et suivi des travaux d'aménagement des voies et des espaces latéraux longeant la RN 6 sur 1,50 km à la commune d'Oued Amlil – Province de Taza – publié dans le journal Libération n° 10477 du 5/6 avril 2025 à été reporter à la date du 09 mai 2025 à dix (10) heures, pour motif de la constatation d'un erreur matériel au niveau de la nature d'appel d'offre du modèle de l'acte d'engagement joint au dossier d'appel d'offres.

N° 2565/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
COMMUNE ESBIAT

AVIS MODIFICATIF MARCHE N° 2/2025.

Le président de la commune ESBIAT informe les concurrents que l'appel d'offres n°2/2025 relatif aux travaux d'aménagement et de mise à niveau du centre sidi boutayeb commune esbiaat province youssoufia prévu le 13/5/2025 qu'une modification aura lieu et ce comme suit :

1- la copie légalisée et certifié conforme à l'original du certificat de qualification délivrés par le ministère de l'équipement du transport de la logistique et de l'eau dans le (secteur,qualification,classe) demandée au paravant :

Secteur demandé	Classe minimale	Qualification demandée
B	3	B6
C	3	C3
O	3	O1

Serra comme suit :

Secteur demandé	Classe minimale	Qualification demandée
B	3	B6
O	3	O1
C	4	C3

Le reste est sans changement.

N° 2566/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
CERCLE EL GUENTOUR
CAIDAT RAS EL AIN
COMMUNE ATTAMIM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2025

SEANCE PUBLIQUE

Jeuudi 22/05/2025 à 11 heures , il sera procédé en séance publique dans le bureau de monsieur le président de la commune Attiamim province de youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE A NIVEAU DU CENTRE D'ATTIAMIM A LA COMMUNE ATTIAMIM - PROVINCE DE YOUSOUFIA -

- Le cautionnement provisoire est fixé à : quatre vingt mille dirhams (80.000,00dhs).
- L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : quatre million deux cent quarante mille cent vingt six dirhams 80 cts (4 240 126,80 dhs).

Les dossiers peuvent être retirés auprès du siège du service du marché de la commune ATTIAMIM, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 30, 31 et 32 du décret n° 2-22-431 (relatif aux marchés publics) Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 du règlement de consultation .

Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie légalisée et certifié conforme à l'original du certificat de qualification délivrés par le ministère de l'équipement du transport de la logistique et de l'eau dans le (activité,qualificationexigées,classe) :

Activité	Qualification Exigées	Classe
B	B1 et B6	3
O	O1	3
J	J4	4

N° 2567/PA



SIAM 2025

Adoption de la déclaration de la 5^{ème} Conférence ministérielle de l'initiative "AAA"

La 5^{ème} Conférence ministérielle annuelle de l'initiative "AAA" (Adaptation de l'Agriculture Africaine), tenue mercredi à Meknès en marge du Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM) 2025, a été clôturée par l'adoption de la déclaration des ministres de l'Agriculture et des représentants des institutions internationales et régionales.

Dans cette déclaration, les responsables ont souligné l'importance d'accélérer la transformation de l'agriculture vers des modèles plus durables, plus résilients et plus inclusifs, jugeant nécessaire de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation robustes et d'assurer la mobilisation de financements conséquents.

Dans ce sens, ces responsables ont adopté une série d'engagements, à la fois en réponse aux résolutions de la 29^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP29) et dans la perspective de la COP30.

Il s'agit de concrétiser les engagements et assurer un accès équitable aux financements climatiques, de transformer les systèmes agricoles pour aboutir à une agriculture durable et intelligente face au climat, de renforcer la sécurité alimentaire et soutenir les acteurs les plus vulnérables, ainsi que d'intensifier la coopération internationale et le plaidoyer, rapporte la MAP.

"L'Initiative AAA est aujourd'hui un levier central de cette transformation. Elle impulse des solutions concrètes, en s'appuyant sur les avancées scientifiques et technologiques, Nous saluons les progrès accomplis", ont relevé les ministres de l'Agriculture et les représentants des institutions internationales et régionales dans cette déclaration.

Ils ont, à cet effet, appelé à renforcer cette dynamique, notamment à travers l'élaboration de plans d'investissement agricoles climato-résilients, le développement de partenariats stratégiques pour mobiliser les financements, et un plaidoyer plus affirmé sur la scène internationale, notamment lors des prochaines Conférences des Parties et au sein des instances spécialisées de la convention-cadre.

Face à l'urgence climatique, lesdits responsables ont plaidé en faveur d'une



synergie renforcée entre les grandes initiatives régionales telles que l'Initiative d'Abidjan, et les trois Commissions Climat pour l'Afrique issues du Sommet de Marrakech de 2016 – la Commission du Bassin du Congo, la Commission de la Région du Sahel, et la Commission des Etats Insulaires, estimant que cette complémentarité doit servir une stratégie cohérente, ambitieuse et résolument africaine.

Pour eux, le leadership du Royaume du Maroc dans la coopération Sud-Sud en Afrique constitue une source d'inspiration et un levier stratégique pour promouvoir des solutions de financement innovantes et adaptées aux réalités des agricultures africaines.

Et de poursuivre : "Nous appelons à intensifier les échanges et les coopérations entre pays du continent, à favoriser les transferts de technologies, le partage des meilleures pratiques et à renforcer les compétences de nos acteurs agricoles".

Dans cette perspective, l'Initiative AAA doit pleinement jouer son rôle de catalyseur, en multipliant les cadres d'échanges entre experts et décideurs et en mettant en place des programmes concrets d'accompagnement et de for-

mation au profit des agriculteurs et des organisations de producteurs, ont préconisé les ministres de l'Agriculture et les représentants des institutions internationales et régionales.

L'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique est à la fois un impératif vital et une opportunité stratégique, ont-ils fait remarquer, indiquant que la sécurité alimentaire et la création d'emplois nécessite d'investir dans une agriculture durable et résiliente.

"Cette transformation ne peut attendre. Elle doit être soutenue par des financements à la hauteur de nos ambitions. Nous partageons une vision commune : une agriculture moderne, performante et durable. Une agriculture qui nourrit, qui crée de l'emploi, qui préserve nos ressources naturelles, et qui accélère la prospérité du continent", ont-ils souligné.

Par ailleurs, ils ont réaffirmé leur engagement à soutenir les objectifs de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, à agir pour protéger les populations les plus vulnérables du continent africain et à préserver la planète pour les générations futures.

Et de conclure : "Nous portons une voix forte pour l'Afrique lors de la COP30. Nous appelons la communauté internationale à honorer ses engagements, à accompagner les efforts africains en faveur d'une agriculture durable, résiliente et inclusive".

Tenue sous le thème "Agroforesterie et résilience climatique : une vision africaine pour la sécurité alimentaire et le développement durable", cette conférence est la principale plateforme politique réunissant les ministres africains de l'Agriculture pour définir les grandes orientations stratégiques de l'Initiative AAA, visant à renforcer l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique, un enjeu majeur pour le développement économique et social du continent.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le SIAM 2025, qui connaît la participation de 1.500 exposants venus de 70 pays, se veut un véritable carrefour des politiques agricoles et un temps fort pour promouvoir les échanges, consolider les partenariats internationaux et mettre en lumière les réponses concrètes aux défis auxquels le secteur agricole est confronté.

17^{ème} SIAM

OCP Nutricrops, Arvalis, Intercéréales et l'UM6P s'allient pour une gestion durable des sols

OCP Nutricrops, Arvalis, Intercéréales et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) ont annoncé, mercredi à Meknès, la signature d'un contrat de collaboration scientifique et technique, pour promouvoir une nutrition raisonnée des plantes et une gestion durable des sols face au changement climatique.

Signé en marge de la 17^{ème} édition du Salon international de l'Agriculture au Maroc (SIAM), ce partenariat s'inscrit dans la continuité du mémorandum d'entente signé en octobre 2024, qui avait jeté les bases d'une coopération autour de la recherche agronomique, de la nutrition, de la santé des sols et de l'adaptation au changement climatique, indique un communiqué conjoint.

Une alliance au service de solutions agronomiques durables

Cette collaboration, qui marque une étape structurante vers la co-construction de solutions fondées sur la science, en phase avec les réalités du terrain, prévoit la mise en œuvre d'expérimentations, le développement d'outils d'aide à la décision, ainsi que l'élaboration de recommandations communes pour une fertilisation raisonnée, conciliant performance agronomique et exigence environnementale, rapporte la MAP.

Un programme de recherche de trois ans (2025-2028) est ainsi lancé, autour de trois axes, à savoir des essais agronomiques en France, en station et en conditions réelles d'exploitation, l'élaboration de plans de fertilisation personnalisés, basés sur des cri-



tères scientifiques ainsi que la création de contenus pédagogiques pour faciliter l'appropriation des résultats par les agriculteurs.

Le programme repose sur les principes des "4R" (le bon nutriment, à la bonne dose, au bon moment et au bon endroit) et une gestion différenciée des éléments nutritifs. Cette approche permet de répondre avec précision aux besoins des plantes, de limiter les pertes, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité nutritionnelle des récoltes, tout en soutenant la productivité.

Restaurer la santé des sols pour renforcer la résilience agricole

La santé des sols est au cœur de la durabilité agricole. Les quatre institutions partenaires s'engagent à promouvoir des pratiques capables d'améliorer durablement la fertilité des sols, et leur capacité à faire face aux aléas climatiques.

Ainsi, le programme entend réduire les émissions liées à des pratiques de fertilisation non adaptées, en proposant des alternatives scientifiquement fondées, mesurables, et compatibles avec les réalités économiques des agriculteurs.

Les résultats de ces travaux seront progressivement transférés sur le terrain via des dispositifs de démonstration et des actions de formation, pour en faciliter l'adop-

tion à grande échelle.

En s'appuyant sur une approche scientifique rigoureuse et des solutions adaptées, cette collaboration contribue concrètement à une agriculture durable (Objectif de développement durable -ODD- 13), productive et résiliente (ODD 2).

Un socle scientifique commun entre l'Europe et l'Afrique

Cette alliance s'inscrit pleinement dans la stratégie internationale d'OCP Nutricrops, acteur mondial de la nutrition des plantes et de la santé des sols.

En collaborant avec des acteurs majeurs du monde agricole européen, l'entreprise marocaine affirme sa volonté de contribuer à l'émergence d'un référentiel scientifique commun entre le Nord et le Sud au service de la souveraineté alimentaire, de la compétitivité agricole, de la nutrition et de l'adaptation au changement climatique.

OCP Nutricrops est une filiale du Groupe OCP dédiée au développement de solutions de nutrition des sols et des plantes pour répondre aux défis mondiaux de la production alimentaire et de la durabilité.

Organisme de recherche appliquée agricole, Arvalis, en France, est le plus grand et le premier référent technique pour les grandes cultures.

De son côté, Intercéréales est l'interprofession représentative en France des céréales qui réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte/commercialisation et les acteurs de la première transformation.

Mohamed Fikrat : Le secteur financier appelé à être un catalyseur du changement pour l'agroforesterie



Le secteur financier devrait jouer un rôle de catalyseur du changement face aux défis de l'écosystème agroforestier, notamment en facilitant l'accès à des financements sur mesure, a souligné, mercredi à Meknès, le président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc (CAM), Mohamed Fikrat.

"Face aux défis actuels, nous sommes convaincus, en tant que banque agricole de référence au niveau national, que le secteur financier a un rôle clé à jouer : être un catalyseur du changement, en facilitant l'accès à des financements adaptés, en encourageant l'innovation verte et en accompagnant la transition vers des pratiques agricoles résilientes", a dit M. Fikrat lors de cette conférence qui s'est tenue à l'occasion du 17^{ème} Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM).

Particulièrement vulnérables, les espaces agroforestiers sont confrontés au stress hydrique, à l'érosion des sols, à la désertification, à un accès parfois limité à l'énergie, au financement et aux marchés, ainsi qu'à la nécessité de renforcer

les compétences du capital humain local, a-t-il fait remarquer.

Pour y remédier, des actions très concrètes devraient être mises en œuvre, allant de la préservation de la santé des sols à une meilleure gestion de l'eau, en passant par le recours aux énergies renouvelables, la promotion d'itinéraires techniques durables (semis direct, rotation des cultures, bio-fertilisants, agriculture biologique) et la valorisation des déchets et coproduits agricoles, a préconisé M. Fikrat.

Le Crédit Agricole du Maroc a mis en place six dispositifs pour accompagner la transformation en cours, avec un engagement qui va bien au-delà du financement, en accordant une attention particulière à l'accompagnement et au conseil de ses partenaires-clients à travers les différentes régions, notamment dans le domaine de l'agroforesterie, a-t-il rappelé.

Le président du Directoire du CAM a aussi estimé qu'une vision de l'agroforesterie, conçue comme un écosystème à l'échelle nationale mais aussi africaine,

devrait s'appuyer à la fois sur les savoirs endogènes, l'innovation et une coopération renforcée entre l'ensemble des acteurs, dans une logique de synergie active, rapporte la MAP.

Organisée sous le thème "Agroforesterie et résilience climatique : une vision africaine pour la sécurité alimentaire et le développement durable", cette conférence a réuni des ministres africains de l'Agriculture, ainsi qu'un large éventail d'acteurs, notamment des institutions financières et techniques, des partenaires au développement, des représentants du secteur privé, des chercheurs, des instituts de développement, des universitaires et des scientifiques.

Elle constitue la principale plateforme politique réunissant les ministres africains de l'Agriculture pour définir les grandes orientations stratégiques de l'Initiative AAA, visant à renforcer l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique, un enjeu majeur pour le développement économique et social du continent.

Un regain de confiance de façade

53% des ménages s'attendent plutôt à une dégradation du niveau de vie

Le moral des ménages s'est légèrement amélioré au premier trimestre de 2025, comparé aussi bien au trimestre précédent qu'au même trimestre de l'année 2024, selon le Haut-commissariat au plan (HCP).

Il s'agit du deuxième trimestre consécutif de hausse du moral des ménages, après une quasi stabilité observée au troisième trimestre 2024.

D'après l'institution publique, chargée de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc, « l'indice de confiance des ménages (ICM) s'est établi à 46,6 points, au lieu de 46,5 points enregistrés le trimestre précédent et 45,3 points une année auparavant ».

A titre de rappel, au quatrième trimestre de 2024, l'ICM s'était établi à 46,5 points, au lieu de 46,2 points enregistrés le trimestre précédent et 44,3 points le même trimestre de l'année précédente, traduisant ainsi un léger regain de confiance.

Cette légère amélioration du moral des ménages n'est que de façade. En effet, malgré ce regain, au premier trimestre de 2025, « 80,9% des ménages déclarent une dégradation du niveau de vie au cours des 12 derniers mois, 14,7% un maintien au même niveau et 4,4% une amélioration », révèlent les résultats de l'enquête de conjoncture auprès des ménages.

Selon le Haut-commissariat, le solde d'opinion relatif à cet indicateur s'est établi à



moins 76,5 points au premier trimestre dernier, contre moins 76,2 points au trimestre précédent et moins 78,1 points au même trimestre de l'année passée. Alors que les ménages se disent légèrement confiants au premier trimestre, 53% des ménages s'attendent à une dégradation du niveau de vie au cours des 12 prochains mois, 40,3% à un maintien au même niveau et 6,7% à une amélioration.

En conséquence, « le solde d'opinion sur l'évolution future du niveau de vie est resté négatif à moins 46,3 points, contre moins 46,1 points au

trimestre précédent et moins 47,3 points au même trimestre de l'année passée », a fait savoir l'institution.

Bien que les perceptions soient moins négatives, l'enquête montre en outre que les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage continuent de marquer les esprits; puisque 80,6% des ménages sondés déclarent s'attendre à une hausse du chômage au cours des 12 prochains mois, contre 7,2% qui anticipent une baisse et 12,2% une stagnation.

Dans ce cas également, le solde d'opinion relatif à cet

indicateur est resté négatif à moins 73,4 points, contre moins 77,2 points au trimestre précédent et moins 77,5 points au même trimestre de l'année passée, selon le HCP.

Sans grande surprise, l'enquête a par ailleurs révélé que « 80,1% des ménages considèrent que le moment n'est pas opportun pour effectuer des achats de biens durables, contre 8,1% qui pensent le contraire ».

Les données suggèrent ainsi que le solde d'opinion relatif à cet indicateur s'est établi à moins 72 points, contre moins 71,9 points au

trimestre précédent et moins 72,9 points au même trimestre de l'année passée.

Rappelons toutefois que « 55,8% des ménages estiment que leurs revenus couvrent leurs dépenses, 42% déclarent s'endetter ou puiser dans leur épargne et 2,2% affirment épargner une partie de leur revenu ».

A moins 39,8 points, contre moins 38,9 points un trimestre auparavant et moins 40,6 points une année auparavant, le solde d'opinion relatif à la situation financière actuelle des ménages est resté négatif.

A noter également que 53,3% contre 4% des ménages considèrent que l'évolution de leur situation financière s'est dégradée au cours des 12 derniers mois. « Cette perception reste ainsi négative, avec un solde d'opinion de moins 49,3 points, contre moins 47,7 points au trimestre précédent et moins 52,7 points au même trimestre de l'année passée », a fait remarquer l'institution.

Toujours selon l'enquête, 14,6% des ménages s'attendent à une amélioration de leur situation financière au cours des 12 prochains mois, contre 31% qui prévoient sa dégradation et 54,4% un maintien au même niveau.

En conséquence, « le solde d'opinion relatif à cet indicateur s'est établi à moins 16,4 points, contre moins 16,3 points au trimestre précédent et moins 13,4 points au même trimestre de l'année passée », a-t-elle déduit.

Alain Bouithy

Séminaire d'investissement Maroc-Jiangsu : une dynamique de coopération renforcée

A l'occasion de la visite officielle à Marrakech d'une délégation d'entrepreneurs de la province chinoise de Jiangsu, la CGEM Marrakech-Safi, représentée par son président M. Mohsine Berrada El Azzizi, en coordination avec le Conseil Maroc - Chine de la CGEM, a organisé le 21 avril un séminaire dédié au renforcement des relations économiques entre le Jiangsu et le Maroc.

L'événement a rassemblé un

panel de personnalités de haut niveau, dont le vice-gouverneur exécutif de Jiangsu, un représentant de l'ambassade de Chine au Maroc, ainsi que le vice-président de la commune de Marrakech. Cette présence souligne l'importance accordée à ce rapprochement économique bilatéral.

Des échanges B2B ont ponctué la journée, facilitant des contacts directs entre les entreprises locales et leurs homologues chinois. Plus

ieurs secteurs porteurs étaient au cœur des discussions, notamment les infrastructures, les énergies renouvelables et les services d'ingénierie.

Dans son intervention, M. Mohsine Berrada El Azzizi a salué la qualité des échanges et souligné l'opportunité que représente ce dialogue pour construire des partenariats équilibrés et durables. Il a mis l'accent sur les valeurs de respect mutuel et de réciprocité qui guident

cette coopération, ainsi que sur la forte ouverture internationale des entreprises de Marrakech-Safi. Il a également mis en lumière le potentiel industriel de Jiangsu, perçue comme un partenaire stratégique majeur.

La CGEM Marrakech-Safi se félicite de la réussite de ce séminaire et entend capitaliser sur cette dynamique pour poursuivre l'ouverture de la région sur de nouveaux marchés internationaux.

Hommage à Soumaya Naamane Guessous

Une figure emblématique de la sociologie marocaine

Un hommage appuyé a été rendu, mardi à Rabat, à Soumaya Naamane Guessous, figure emblématique de la sociologie marocaine, dans le cadre la 30^e édition du Salon international de l'édition et du livre (SIEL).

A cette occasion, Mme Naamane Guessous, reconnue pour ses contributions en tant qu'auteure et chercheuse, a fait part de son émotion et de sa gratitude pour cette reconnaissance, particulièrement significative à ses yeux, car venant de son propre pays. "Recevoir un hommage, notamment de la part de sa patrie, revêt une résonance unique", a-t-elle affirmé.

Revenant sur son parcours, Mme Naamane Guessous s'est arrêté sur les défis et les satisfactions ayant jalonné sa carrière de sociologue et d'écrivaine. "Être sociologue requiert d'avoir un double regard; celui que l'on porte sur la société et celui qu'elle nous renvoie, souvent avec tendresse, parfois avec résistance", a-t-elle révélé, évoquant l'importance de son œuvre dans la dénonciation des tabous, des injustices et des non-dits, tout en affirmant avoir toujours œuvré avec respect et sensibilité.

Mme Naamane Guessous a également rendu hommage aux femmes marocaines, en particulier celles vivant en milieu rural, qui ont joué un rôle clé dans ses enquêtes de terrain. "Leur générosité, leur accueil sans condition et leur confiance ont marqué mon travail d'une humanité sincère", a-t-elle confié, ajoutant qu'enquêter en milieu rural a toujours été pour elle un



véritable plaisir, empreint de partage et d'éclats de rire.

En conclusion, l'autrice a dédié cet hommage à toutes les femmes qui ont ouvert leurs portes et leurs cœurs à ses recherches. Tout en remerciant l'assistance pour cette célébration, elle a affirmé que cette reconnaissance constitue pour elle un appel à continuer à écrire, interroger, raconter et, parfois, déranger, fidèle à sa mission de sociologue.

De son côté, l'universitaire et chercheuse Sabah Chraïbi a rendu un vibrant hommage à Soumaya Guessous, qu'elle a décrite comme une "femme publique au regard incisif et à l'humanité débordante", mettant en avant le courage et la profondeur de l'auteure, capable

d'aborder des sujets complexes et souvent tabous avec une capacité unique à communiquer l'essentiel.

"Joviale et joyeuse, Soumaya incarne une véritable philosophie de l'altérité et de la justice sociale", a-t-elle affirmé.

Mme Chraïbi a également mis en lumière l'engagement indéfectible de Mme Guessous en faveur des droits humains et de la dénonciation des injustices. "Ses écrits transcendent les convenances pour explorer des problématiques fondamentales comme le tabou, les inégalités, ou encore les droits des femmes".

Et d'ajouter qu'elle ne se contente pas de constater les dérives sociales, mais invite à la ré-

flexion et au changement, avec une plume incisive et une humanité désarmante.

S'exprimant lors de cette cérémonie, la socio-anthropologue et enseignante-chercheuse Sana Benbelli, a quant à elle, rendu un hommage appuyé à Soumaya Naamane Guessous, soulignant le rôle déterminant qu'elle a joué dans son parcours universitaire et professionnel.

"Soumaya Naamane Guessous a été bien plus qu'une mentor pour moi. Elle m'a guidée avec bienveillance et dévouement tout au long de mon parcours académique et professionnel", a indiqué Mme Benbelli.

Elle a également salué l'apporte inspirante de Mme Naamane Guessous, qui, à travers ses écrits et ses actions, a toujours défendu les droits des femmes et encouragé les jeunes générations à s'investir pleinement dans leur épanouissement intellectuel et professionnel.

Soumaya Naamane Guessous est une sociologue, écrivaine et militante marocaine reconnue pour son engagement en faveur des droits des femmes et son combat contre les inégalités sociales. Auteure de plusieurs ouvrages, dont le célèbre "Au-delà de toute pudeur", elle a contribué à briser les tabous autour de la condition féminine au Maroc. A travers ses travaux académiques, ses publications et son activisme, elle a marqué de son empreinte le paysage intellectuel marocain, devenant une figure emblématique du féminisme et de la sociologie engagée.

La SNRT illustre au SIEL la forte présence du patrimoine dans les documentaires de la chaîne "Athaqafia"

La Société nationale de radiodiffusion et de télévision poursuit les activités de son stand institutionnel à la 30^e édition du Salon international de l'édition et du livre. Ainsi, une conférence intitulée «L'image et le patrimoine immatériel au cœur des documentaires d'Athaqafia» a été organisée en présence de professionnels et experts en production documentaire de cette chaîne.

Lors de cette rencontre, qui fait partie intégrante d'un programme dédié aux documentaires dans l'audiovisuel public, Mouhssine Bentaj, chef du département des programmes à «Athaqafia», a mis l'accent sur le pa-

trimoine marocain dans les documentaires de la chaîne comme choix central qui reflète une orientation institutionnelle profonde. L'objectif est de préserver la mémoire collective et de révéler l'ensemble des composantes et des affluents culturels de l'identité nationale unifiée.

L'intervenant a également ajouté que cette chaîne veille, depuis son lancement en 2006, à produire des documentaires tenant compte de la particularité de la société marocaine en s'inspirant des références de son histoire et sa civilisation. Mouhssine Bentaj a, en outre, présenté le bilan de la chaîne, notamment la production

de 340 épisodes entre 2012 et 2025 en recourant à des ressources humaines interactives avec le milieu culturel.

De son côté, Hamid El Marjani, journaliste et producteur du programme «Atlas Al Maghrib» à «Athaqafia», a présenté un témoignage de terrain. L'occasion de donner un aperçu de la manière dont un élément du patrimoine est transformé en produit audiovisuel destiné au public. Pour leur part, Hanane Kazouz, monteuse de programmes pour «Athaqafia», et Youssef Watik, réalisateur, ont apporté un éclairage sur ces étapes de production qui demeurent méconnues bien qu'elles soient centrales.

Cette conférence s'est également distinguée par une interaction entre les intervenants et le public. En effet, le débat a porté sur le rôle des médias publics dans la création de la mémoire culturelle du Maroc et la valorisation de l'héritage national dans un contexte de mutations sociétales et digitales accélérées. L'occasion également de mettre l'accent sur l'engagement de la chaîne TV «Athaqafia» à poursuivre le pari sur les documentaires comme moyen de promotion de la diversité de la culture marocaine tout en reliant le passé au présent via des œuvres audiovisuelles à la hauteur des attentes du public.

La Dernière Répétition de Yassine Fennane

Eclipsé par les honneurs, éclairé par sa justesse

Samedi 12 avril 2025, dans l'écrin sobre du complexe Mohammed Zefzaf, La Dernière Répétition de Yassine Fennane a été projeté devant un public silencieux, saisi. Silencieux, car le film exige cette respiration rare, celle qui se retient devant l'urgence d'un récit. Six mois après son passage sans trophées au Festival national de Tanger, le voilà qui ressurgit au Festival international du cinéma indépendant de Casablanca, comme une réponse à l'oubli. Et si Tanger n'a pas su l'honorer, Casablanca, ce soir, a tremblé avec lui. Car ce film-là ne se laisse pas étiqueter «œuvre ratée» ou «expérience confidentielle» : il s'impose, lent et tenace, comme un électrochoc. Un huis clos où chaque plan griffe nos certitudes, où chaque silence de Nabil El Mansouri creuse un abîme bien plus profond que les discours. J'y ai vu bien plus qu'un film : un miroir fissuré, tendu à un cinéma marocain parfois trop pressé de célébrer l'éclat sans oser regarder ses failles. Retour sur une œuvre qui, malgré les jurys muets, refuse de se taire.

Le film est tout d'abord une initiative audacieuse, un geste artistique courageux : autoproduit, sans soutien institutionnel de masse, issu d'une volonté sincère de raconter une histoire de manière différente. Coécrit par Yassine Fennane lui-même et par l'acteur principal Nabil El Mansouri, le film se situe dans un huis clos radical, dans un décor resserré jusqu'au sang. Ce choix, loin d'être une contrainte créative, est un déclencheur narratif. Chaque plan, chaque dialogue, chaque silence acquiert un poids singulier, un relief intense. Le spectateur est pris à la gorge dès les premières séquences, embarqué dans une tension palpable qu'il ne quittera plus.



Au cœur du film, Nabil. Il est à la fois metteur en scène, scénariste, metteur en scène d'acteurs — en fiction et en réalité — et c'est lui qui essaie de monter en scène à bout de bras une pièce de Jean Genet, Les Bonnes, dans un climat de tension grandissante. Nabil est un personnage brisé, en guerre contre lui-même, hésitant entre ses idéaux esthétiques, ses principes éthiques, ses dépendances et les décombres de sa propre existence. Il est pris dans une spirale de médicaments psychotropes, d'alcool et de doutes, dans un chaos intime où se mêlent épuisement professionnel, éclatement psychologique, et peine familiale. Son père, atteint d'Alzheimer, plane au-dessus du film comme une métaphore douloureuse de notre société : celle qui ignore les siennes, pour manque de services sociaux de niveau et pour manque de structure pour accompagner la vieillesse, la maladie, l'humain.

Ce qui marque profondément, c'est cette tension constante entre les membres de la troupe. Elle est sourde, lourde, parfois explosive. Elle reflète avec une justesse crue les fractures invisibles qui traversent tous les métiers de collaboration : les jalousies larvées, les frustrations rentrées, les

déséquilibres de pouvoir. C'est tout le théâtre qui est ici mis à nu, non pas comme un art noble et idéalisé, mais comme un champ de bataille humain, sensible, fragile.

Le scénario, coécrit avec finesse par Nabil El Mansouri, Yassine Fennane et Oumaima Bouzid, brille par son économie de moyens et sa justesse de ton. Dans un seul lieu, avec un petit groupe d'acteurs, sans artifice ni surenchère, le film réussit à capter une intensité dramatique rare. Là où d'autres productions marocaines, souvent soutenues par des budgets publics conséquents, cèdent à la facilité de récits formatés ou à la mise en avant de figures de popularité sans réelle profondeur, La Dernière Répétition fait un choix radical : celui du silence, de la lenteur et de l'écoute.

Ce dépouillement narratif devient un puissant levier pour explorer, avec une sobriété maîtrisée, une multitude de thématiques sociales : la santé mentale, la précarité des artistes, l'isolement des personnes âgées, la pression qui pèse sur la jeunesse, les tensions intergénérationnelles, et plus largement, les dysfonctionnements systémiques d'une société qui demande beaucoup mais soutient peu.

Ce huis clos sert alors de révélateur, où chaque dialogue, chaque geste, chaque silence devient l'expression d'un monde intérieur en crise.

Et dans tout cela, il faut souligner une chose essentielle : Nabil El Mansouri, dans ce rôle central, a enfin reçu un espace à la hauteur de son talent. Dans une interview récente, il confiait avec une honnêteté désarmante qu'on l'appelait souvent non pas pour jouer, mais pour «coacher les acteurs amateurs». Une phrase lourde de sens, qui dit beaucoup de la manière dont le métier d'acteur est encore considéré au Maroc, surtout quand on ne joue pas le jeu médiatique. Le voir dans cette œuvre forte, puis récemment dans une série diffusée pendant le Ramadan où ses scènes ont été massivement partagées, parfois même devenues virales, provoque un vrai soulagement — presque une revanche douce. Oui, il mérite qu'on le voie. Il mérite qu'on le reconnaisse.

Et c'est bien là que l'on comprend ce que ce film aurait dû recevoir. Il ne s'agit pas d'un caprice de cinéphile ni d'un plaidoyer par sympathie. Il s'agit de reconnaître une œuvre pour ce qu'elle est : un miroir de notre époque, de nos douleurs collectives, de notre fatigue nationale. Il méritait le prix du meilleur acteur, sans discussion. Le scénario, dense, tendu, profondément humain, aurait dû être distingué. Et la réalisation, portée par Yassine Fennane, est un acte de foi cinématographique : celle de créer avec rien, pour parler de tout. Fennane ne s'est pas contenté de faire un film. Il a lancé un cri discret, mais qui continue de résonner longtemps après la projection. Il a pensé aux artistes oubliés, aux travailleurs invisibles, aux jeunes à bout de souffle, à ceux qui ne parlent plus.

Et ce n'est pas parce qu'il a été ignoré par les jurys du Festival national du film de Tanger qu'il s'effacera de nos mémoires — bien au contraire. La Dernière Répétition s'installe doucement, mais sûrement, comme une œuvre essentielle, de celles qu'on ne célèbre peut-être pas assez sur le moment, mais qui finissent par s'imposer avec le temps. On y revient, on la partage, non pas parce qu'elle cherche à convaincre, mais parce qu'elle nous parle — intimement, profondément — bien mieux que tous les grands discours.

Par Salaheddine Lalouani



Un film qui dérange par la précision de son regard.

Driss El Yazami : *La littérature de la migration marocaine est devenue plus féminine et s'écrit aujourd'hui dans toutes les langues du monde*

Cet entretien avec Driss El Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), accordé à Libé en marge de la 30e édition du Salon International de l'édition et du livre, rend hommage aux Marocains du monde.

Cette communauté est très dynamique dans le domaine culturel, notamment le cinéma, la littérature, les arts plastiques, la photographie, la musique et la danse, qui permettent d'exprimer l'expérience migratoire, avec «ses joies et ses difficultés», comme le rappelle le président du CCME.

Libé : Pourquoi avez-vous opté pour une organisation conjointe avec d'autres institutions nationales lors de cette 30e édition du Salon international de l'édition et du livre ?

Driss El Yazami : Nous sommes en effet doublement présents cette année. Sur un stand commun avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication pour rendre hommage aux Marocains du monde (Mdm) et sur un autre avec six institutions de protection des libertés, de bonne gouvernance et de démocratie participative. Il s'agit de la HACCA, du CÉSE, du Médiateur, de l'INPPLC, du Conseil de la concurrence et de la CNDP/CDAI. Cette initiative, lancée l'année dernière, reflète la conviction partagée de ces institutions quant à la complémentarité et à l'interconnexion de leurs rôles constitutionnels, qui visent principalement à servir les citoyens et à protéger leurs droits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Elle vise également à faciliter la communication directe entre les visiteurs de tous âges et centres d'intérêt, et les responsables de ces institutions, afin de mieux faire connaître leurs missions et domaines d'action.

D'autre part, cette édition célèbre la créativité des Mdm dans tous les domaines de la culture : littérature, arts plastiques, cinéma, photographie, chanson, etc., avec 170 invités, 70 activités, une exposition photographique avec quatorze artistes Mdm, une programmation cinéma avec une sélection des premiers films marocains sur l'émigration, quatre hommages à des personnalités éminentes de l'histoire de l'immigration, deux numéros hors-série de revues (un numéro de Diptyk consacré aux plasticiens Mdm et un numéro de Qitab dédié aux roman-

cières marocaines du monde), etc.

Quelle est votre lecture des politiques publiques en matière de gestion de l'immigration marocaine, domaine auquel le CCME est associé ?

Il faut rappeler que le CCME est une institution constitutionnelle indépendante de l'exécutif, qui, lui est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

L'État marocain a très tôt fait de la question de la communauté marocaine expatriée un sujet de préoccupation stratégique, avec dans un premier temps une politique de contrôle, illustrée par la création des amicales au milieu des années 70. Dans un second temps, il y a eu la mise en place de politiques d'encadrement culturel (envoi d'instituteurs d'arabe, colonies de vacances pour les enfants), religieux et le lancement de diverses initiatives dont l'opération Marhaba, par exemple. Les années 90 ont vu la création des premières institutions (la Fondation Hassan II) et d'initiatives pionnières comme la première rencontre des compétences marocaines du monde dès le début de la décennie. Avec l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au trône en 1999, une nouvelle étape a été amorcée avec la démocratisation de la relation à la diaspora marocaine, la création d'un conseil consultatif, le CCME, la réforme de l'opération Marhaba, confiée à partir de 2001 à la Fondation Mohammed V pour la solidarité. En même temps, une attention particulière a été portée aux nouvelles générations issues de l'immigration, à la problématique de la mobilisation des compétences et à l'accompagnement religieux et spirituel dans un contexte troublé par l'émergence des discours extrémistes et du terrorisme.

Quelles sont les grandes transforma-



tions qu'a connues la migration marocaine, qui a désormais plus d'un siècle et englobe plusieurs générations ?

Il est évident que la migration marocaine actuelle concerne toutes les régions du Maroc et toutes les catégories sociales. La mobilité est devenue une donnée évidente pour de nombreux Marocains et il n'est plus rare aujourd'hui de vivre dans plusieurs pays successivement. La mondialisation des flux migratoires marocains, la féminisation, l'émergence de nouvelles générations et le développement socio-culturel des émigrés sont d'autres mutations significatives, ce qui entraîne une diversité exceptionnelle dans les profils des migrants, leurs destinations et leurs expériences migratoires.

Les ambitions et les attentes de cette communauté envers le pays d'origine sont, elles aussi, devenues plus variées. Il y a une exigence plus affirmée en termes de respect des droits et des envies plus affirmées de participation aux divers chantiers de développement du Royaume.

La culture constitue l'un des leviers essentiels pour renforcer le lien des Marocains du monde avec leur pays d'origine. Qu'en est-il des politiques développées dans ce domaine ?

Dès le départ, nous avons, en effet, donné de l'importance à la culture avec un double objectif : faire connaître au Maroc la créativité des Mdm et contribuer à faire connaître la culture marocaine au sein de l'immigration. D'où notre participation très tôt aux Salons du livre, le soutien à des expositions, à des films, une politique active de publication d'ouvrages, etc. C'est aussi une manière de rappeler l'ancienneté et la diversité de la contribution culturelle des Mdm à la modernité culturelle du Maroc.

Nous avons longtemps eu tendance à aborder la migration marocaine à l'étranger uniquement sous l'angle économique, ce qui est tout à fait compréhensible. Sa contribution macroéconomique est importante et joue un rôle majeur dans le soutien des familles.

Mais, comme l'ont souligné deux Discours Royaux récents (en août 2022 et novembre 2024), la contribution des Marocains du monde est aussi nécessaire dans d'autres domaines, comme l'investissement – où beaucoup reste à faire –, l'action des associations de migrants pour le développement local, et sur le plan des ressources humaines. Mais l'un des domaines où l'apport des Marocains du monde est le plus essentiel est sans doute celui culturel. Leur dynamisme dans des secteurs comme le cinéma, la littérature, les arts plastiques, la photographie, la musique et la danse exprime l'expérience migratoire, avec ses joies et ses difficultés.

Ces expressions culturelles aident les individus et les groupes à se dépasser, à enrichir les cultures des sociétés d'accueil, tout en contribuant aussi à nourrir la culture marocaine.

L'édition spéciale de la revue Diptyk en témoigne, tout comme de nombreuses œuvres littéraires. Par exemple, la littérature de la migration marocaine est devenue plus féminine et s'écrit aujourd'hui dans toutes les langues du monde : arabe, amazigh, français, castillan, catalan, italien, néerlandais, anglais, allemand...

Entre la parution du roman «Les Boucs» de Driss Chraïbi à Paris en 1955 – première grande œuvre sur la migration marocaine – et la multitude d'écrivaines issues de la migration aujourd'hui, un long et riche chemin a été parcouru !

Rabat. Propos recueillis par Youssef Lahlali

SABAQ EL MAA
Siège social : RESIDENCE PRIMA OFFICE N 105 APPT 16 ETG 3 ANGLE 11 JANVIER ET MOSTAFA MAANI Casablanca.
I- Au terme d'un acte sous - seing privé en date du 07/03/2025 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivants : * Objet: la société a pour objet direct: - Conseil juridique - La mise en relation et le développement d'opportunités d'affaires entre professionnels, entreprises et institutions, y compris l'identification de partenaires stratégiques, la facilitation de collaborations commerciales et l'accompagnement dans la conclusion de contrats. * Dénomination : « SABAQ EL MAA » * Siège : RESIDENCE PRIMA OFFICE N 105 APPT 16 ETG 3 ANGLE 11 JANVIER ET MOSTAFA MAANI Casablanca. -Durée : 99 ans. -Capital : 10.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1.000 parts de 10,00 DHS toutes libérées, répartie comme suit : Monsieur Amaury Berbille: 1000 PARTS, -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Monsieur Amaury Berbille pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 968497 en date du 23/04/2025, RC N° 673369. N° 2571/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CERCLE TAROUDANT

CAIDAT TAMALOUKT COMMUNE D'IMOULASS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/IM/2025
Le 19-05-2025 à 10 Heures, il sera procédé dans le bureau de président aux bureaux de la commune d'imoulass a hay agafay taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°02/IM/2025 pour objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE ET CAMION AU PROFIT DE LA COMMUNE IMOULASS PROVINCE DE TAROUDANT
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).
L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage délégué est fixée à la somme de : (846 000.00 dhs) Huit cent quarante-six mille dirhams Toutes Taxes Comprises.
Le cautionnement provisoire est fixé à (16 000,00 dhs) seize mille dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation. N° 2572/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CERCLE TAROUDANT

PROVINCE DE TAROUDANT CERCLE TAROUDANT CAIDAT TAMALOUKT COMMUNE D'IMOULASS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°03/IM/2025
Le 19-05-2025 à 11 Heures, il sera procédé dans le bureau de président aux bureaux de la commune d'imoulass a hay agafay taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix N°03/IM/2025 pour objet : ACQUISITION DES VEHICULES AU PROFIT DE LA COMMUNE IMOULASS PROVINCE DE TAROUDANT
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : (www.marchespublics.gov.ma).
L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage délégué est fixée à la somme de : (1 008 000.00 dhs) Un million huit mille dirhams Toutes Taxes Comprises.
Le cautionnement provisoire est fixé à (20 000,00 dhs) Vingt mille dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation. N° 2573/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 12/2025/CHINV
« Séance publique »

Le 19 mai 2025 à 10 :00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	Les travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles pionnières Ould Moamma, Tirkhat et Znada, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF – MS	1 161 399,12 dirhams (Un Million Cent Soixante et Un Mille Trois Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Dirhams 12 centimes)	19 000,00 Dhs (Dix-Neuf Mille Dirhams)
02	Les travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles pionnières Anzamer, Essafia et Laadilate, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF – MS	1 043 683,50 dirhams (Un Million Quarante-Trois Mille Six Cent Quatre-Vingt-Trois Dirhams 50 centimes)	17 000,00 Dhs (Dix-Sept Mille Dirhams)
03	Les travaux d'aménagement et réhabilitation des écoles pionnières Ahmed Boukmaikh et Nzala, relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF – MS	813 836,88 dirhams (Huit Cent Treize Mille Huit Cent Trente-Six Dirhams 88 centimes)	13 000,00 Dhs (Treize Mille Dirhams)
04	Les travaux d'aménagement et réhabilitation du lycée collégial pionnier Al Qods relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF – MS	639 098,40 dirhams (Six Cent Trente-Neuf Mille Quatre-Vingt-Dix-Huit Dirhams 40 centimes)	10 000,00 Dhs (Dix Mille Dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « www.marchespublics.gov.ma ».

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2570/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Avis de rectification
de l'A.O.O.I N°01/2025/BP

Le Président du Conseil Provincial d'El Jadida porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°01/2025/BP, relatif aux « Travaux d'élargissement et de renforcement de la RP3402 du PK 5+000 au PK 13+700, liaison côtière entre El Jadida et la RR320 (Province d'El Jadida) », que des modifications ont été introduites sur le dossier d'appel d'offre et par conséquent sur l'avis d'appel d'offre, et ce comme suit:

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **21 294 643,20 dhs TTC** (Vingt-et-un millions Deux cent Quatre-vingt-quatorze mille Six cent Quarante-trois Dirhams et Vingt centimes) au lieu de **18 773 107,20 dhs TTC** (Dix-huit millions et Sept Cent Soixante-Treize mille et Cent Sept Dirhams et Vingt centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **320 000.00 dirhams** (Trois Cent Vingt Mille dirhams) au lieu de 300 000.00 dirhams (Trois Cent mille dirhams).

Le reste est sans changement.

N° 2568/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khénitra
Province de Béni Mellal
Secrétariat Général
DBMSM

المملكة المغربية
الوزارة الداخلية
إقليم بني ملال
إدارة الشؤون العامة
DBMSM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 03/2025

Le 05/05/2025 à 10h00 il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de la Division de l'action sociale DAS à la province de Béni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié N°03/2025 sur offres des prix relatif aux 11 objets suivants :

N°	Objets	Estimations	Cautionnements provisoires	Adresses et téléphones
01	Achat Des Equipements Pour Une Unité De Germination De L'orge Au Profit De La Coopérative Ait Oualam Litannia	160 000,00 MAD-TTC.	3 000,00 MAD	Douar Tagant-Dir Elksiba/Tél : 0690968086/0656398024
02	Achat Des Equipements Pour Une Unité De Moulin Moderne Au Profit De La Coopérative Attounia Alfilahia Tadla	235 200,00 MAD-TTC.	4 000,00 MAD	Douar Ait Toudert-CT Guettaya-Béni Mellal/Tél : 0642674147
03	Achat Des Equipements Pour Un Atelier De Conception Electronique Et Broderie Au Profit De La Coopérative Auto Cameleo	160 000,00 MAD-TTC.	3 000,00 MAD	Douar Tibragant ait aamar, CT Senguet, Kasba Tadla, Tél : 0622173149
04	Achat Des Equipements D'extraction Des Huiles Naturelles Au Profit De La Coopérative Lina Alfilahia	57 000,00 MAD-TTC.	1 500,00 MAD	Quartier Pam Commune Ouled Mbarak-Béni Mellal /Tél 0702986299
05	Achat Des Equipements Pour Elevage Poulet Beldi Au Profit De La Coopérative Mazraat Hayat	93 348,00 MAD-TTC.	1 500,00 MAD	Douar ait manouar commune Foun el anceur -Béni mellal / tél 0719561042
06	Achat D'equipements Pour La Production De Champignons Au Profit De La Coopérative Mushrooms Maroc.	192 000,00 MAD-TTC.	3 000,00 MAD	Douar Ait Amer commune Senguet-Kasba Tadla /Tél : 0687800123
07	Achat Des Equipements D'élevage Du Poulet Beldi Au Profit De La Coopérative Oushmouch	106 700,00 MAD-TTC.	3 000,00 MAD	Douar Boulmaaden commune Naour-Béni Mellal / Tél :0636179389
08	Achat Des Equipements D'imprimerie Au Profit De La Coopérative Oum Al Fououan	60 000,00 MAD-TTC.	1 500,00 MAD	Hay al khair N°1 bloc 10 Aamria Béni Mellal / Tél :0772560782
09	Achat Des Equipements De Restauration Traditionnelle Au Profit De La Coopérative Saoud Agricole	333 396,00 MAD-TTC.	5 000,00 MAD	RUE 30 AGUT COMMUNE OULED MBAREK – BENI MELLAL /Tél :0671870997
10	Achat Des Equipements De Production Des Plantes Aromatiques Et Médicinales Au Profit De La Coopérative Wissarim	136 200,00 MAD-TTC	3 000,00 MAD	Douar ait hsein tafrent commune Dir el ksiba – Béni Mellal /Tél :0676097262
11	Achat Des Equipements Pour Un Atelier De Réparation De Téléphones Mobiles Et De Personnalisation De Coques Au Profit De La Société Personalize Your Phone Sari	118 740,00 MAD-TTC	2 000,00 MAD	Lot Nour 2 CHATR 2 N°95-CT Foun Oudi-Béni Mellal/ Tél :0697186172

Le dossier d'appel d'offres de chaque objet doit être retiré à partir des adresses des coopératives indiquées ci-dessus.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis sous format papier aux bureaux de la DIVISION DE L'ACTION SOCIALE -DAS -PROVINCE BENI MELLAL.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 2569/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal
MOTORSPORT
CLASSIC CARS
R.C. : 186729
CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 20 MARS 2025, il a été institué une société SARL AU avec les caractéristiques suivantes :
1-Dénomination: MOTORSPORT CLASSIC CARS
2-Siège social : IMM 43 APPT 26 RUE AGUELMANE SIDI AALI AGDAL RABAT Activité : AUTOMOBILES (EXPLOITANT UN ÉTABLISSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES VOITURES).

4-Capital :
• MR ALAIN DAVID MERIL fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune
5-Gérance:
• MR ALAIN DAVID MERIL, gérant unique pour une durée indéterminée.
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Rabat sous le numéro de dépôt légal 190598 le 23/04/2025

N° 2575/PA

CABINET
AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-
BOUZNIKA
Tél/Fax : 0537649573
GSM : 0668792975.
« SOCIETE GROUPEES
JBAlHI BUSINESS »
S.A.R.L.AU
AU CAPITAL DE
100 000,00 DH
SIEGE SOCIAL:
DOMICILIE A N° 186
RUE IBRAHIM
ELROUDANI HAY
EL HOUDA
KHOURIBGA.

RC: 7391 IF: 50653564
Au siège social : N° 186 RUE IBRAHIM ELROUDANI HAY EL HOUDA KHOURIBGA. L'associé unique de la « SOCIETE GROUPEES JBAlHI BUSINESS » SARLAU, a décidé ce qui suit :
Première résolution : L'associé unique prend acte de cession 500 parts sociales profit de Mr. NOUREDINE ERRECHAECH Titulaire de la CIN N° TA108252.
Deuxième résolution : L'associé unique décide la nomination de Mr. NOUREDINE ERRECHAECH, un nouveau co-gérant.
Troisième résolution : Transformation de la forme juridique de la société d'une Société à responsabilité limitée d'associé unique à une Société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution : Extension de l'objet social "L'assemblée générale décide de modifier les activités de la société et d'ajouter les activités suivantes :
- Commercialisation des voitures occasionnelle ;

- Marchand des pièces détachée.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de première instance de KHOURIBGA sous le n°1410 RC n° 7391.

N° 2576/PA

CABINET
AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-
BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/04/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : "CONVIMMOMAROC" S.A.R.L.AU
Siège Social : APPARTEMENT N° 6, 2 Eme ETAGE LOTISSEMENT RIAD EL MILOUDI A46 ET A47 BOUZNIKA.
Associés unique :
- Mr. JAMIL DAOUADJI, apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 parts sociales
Objet :
- AGENCE IMMOBILIER DE VENTE ET LOCATION;
- L'INTERMEDIATION IMMOBILIERE;
- ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS ;
- PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par Mr. JAMIL DAOUADJI
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de 1ere instance de Benslimane sous le N° 244 RC N°9459.

N° 2577/PA

Royaume du Maroc
Chef du Gouvernement
Royal Golf Rabat
Dar Es Salam
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N° 04/2025

Le 11/06/2025 à 11h00 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° 04/2025 du 11/06/2025 pour l'achat de matériel agricole destiné au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en lot unique.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (2 899 200,00) dirhams toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinquante mille (50.000,00) dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 2578/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHEMISSSET
CERCLE DE KHEMISSSET
CAIDAT RHANDOUR
MSEDDER.
COMMUNE SIDI ALLAL
MSEDDER
SERVICE TECHNIQUE
ET URBANISME
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° : 03/2025

Le Mercredi 28 MAI 2025 à 11H il sera procédé, dans le bureau du Président de la Commune Sidi Allal Msedder, Province de khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix ayant pour objet : Travaux d'aménagement et mise à niveau du bâtiment administratif de la commune territoriale sidi allal M'sedder
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : Vingt Cinq Mille dirhams (25.000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations(TTC) établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Deux Cent Soixante Trois Mille Sept Cent Soixante Douze Dhs Quatre Vingt Centime (1 263 772.80 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-31-32-34 et 135 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics, Les concurrents doivent déposer leur dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du 4 dou lhija 1444(23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 2579/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :

41/2025/INDH/PAZ
Le 22 Mai 2025 à 10H ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

- Acquisition des kits au profit des femmes enceintes et des nouveau-nés au niveau des communes relevant de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix Mille Cinq Cent Soixante-Dix Dirhams, 00 cts (990 570,00 dh).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix-Neuf Mille Dirhams, 00 Centimes, 00 Cts (19 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif

aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2580/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION DURABAT
SALE KENITRA
PROVINCE DE
SIDI SLIMANE
CERCLE DE KCEIBIA
CAIDAT DE KCEIBIA
COMMUNE DE KCEIBIA
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE SIMPLIFIEE
N° 02/CK/2025

Le 05/05/2025 à 11h00, Il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune Territoriale de Kceibia , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :

ETUDE ARCHITECTURALE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE MASSE MODIFICATIF ET LA REGULARISATION DES BATIMENTS DU POLE D'ATTRACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE, DES SPORTS ET DES LOISIRS A LA COMMUNE TERRITORIALE DE KCEIBIA.
Le dossier de la consultation Architecturale peut être retiré auprès du Service des Marchés de la

Commune Territoriale de kceibia ; Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des Etudes architecturale est de 70.000,00 DHS HT (Soixante-dix mille dirhams hors taxes).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés de cette Commune.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner électroniquement via le portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux au profit des architectes le 02/05/2025 à 11h00, le lieu de rencontre : Siège de la Commune Territoriale de kceibia.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation architecturale.

N° 2581/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERE ET BUDGET
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE N° :04/2025

Il sera procédé aux bureaux de la Commune de Guelmim (AV ALMASSIRA GUELMIM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
04/2025	ACHAT DE LA FOURNITURE DE BUREAU, FOURNITURE POUR MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE, PRODUIT D'IMPRESSION, PAPERIE ET IMPRIMES	7 000,00	07/05/2025 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres est téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (463 518,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma :

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation.

N° 2574/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM-
OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° 06/2025/BP

Le 21 Mai 2025 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Sidi Ifni sis (Salle des réunions) sis à Quartier AL FATEH VILLE SIDI IFNI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix N° 06/2025/BP portant sur : Travaux De mise à niveau urbaine de la ville de sidi ifni lot n°1 : avenue de Tioughza

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de vingt-neuf millions six cent trente-deux mille neuf cent soixante-six Dirhams et 20 Cts (29 632 966,20 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq cent mille Dirhams (500 000,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation.

N° 2582/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE REHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
N°.....

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°14/2025/CBG

Le 22 Mai 2025 à 12 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE SPORT OUED EL MAKHAZEN A BENGUERIR. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de sept cent quarante et un mille huit cent neuf dirhams , 64 centimes (741 809,64,00dhs).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatorze mille dirhams(14 000 dhs).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444(23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et les dispositions des articles 28, 30 31,32,33et34 du Décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation.

N° 2583/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
REHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
N°...

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N°15/2025/CBG

Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le 13 Mai 2025 à 12 H, il sera procédé, dans les bureaux de de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour : L'ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BENGUERIR

• Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 247 680,00dhs (Deux Cent Quarante sept mille six cent quatre vingt dirhams) TTC.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre mille cinq cent DHS (4500,00 DHS).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30 31,32,33,34 ,37 et 148 du Décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars

2023 aux marchés publics).

• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

• Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés et achats de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président (e) de la commission d'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°09du règlement de consultation.

N° 2584/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE REHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
N°.....

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N°16/2025/CBG

Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le 13 Mai 2025 à 13 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour : FOURNITURE ET POSE DES PANNEAUX DES SIGNALISATIONS VERTICALES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BENGUERIR

• Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation, des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent seize mille neuf cents dirhams (416 900,00dhs)

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 8 000,00 dhs (huit mille dhs).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30 31,32,33,34 et 148 du Décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023 aux marchés publics).

• Les prospectus, notices ou autres documents tech-

niques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés et achats de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président (e) de la commission d'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°09du règlement de consultation.

N° 2585/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert national n°
13/2025/HZ

Le 22/05/2025 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix pour :

Plan de campagne 2025
 Objet : Travaux de traitement de la chaussée en enrobé bitumineux à chaux de la RN9 entre Pk 339+200et Pk 348+500 sur des sections discontinues -Province d'Al Haouz-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Quarante Mille Dirhams (40 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions six cent vingt-trois mille six cent soixante-quatorze dirhams 26 centimes TTC (2 623 674,26 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2586/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE
DE TAROUADANNT
C.T OUZIOUA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01 / 2025

Le 20 MAI 2025 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau du président de la commune de OUZIOUA à l'ouverture de plus relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour : REHABILITISA-

TION DES PROJETS D'EAU POTABLE DES DOUARS DE LA COMMUNE OUZIOUA (-RESERVOIRS - CONDUITE - EQUIPEMENT DES PUITES PAR DES POMPES ENERGIE ET DES PLAQUES ENERGIE SOLAIRE.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 dhs (vingt MILLE DHS)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 200 000,00 DHS TTC (un million deux cent mille dirhams)

Le Dossier D'appel D'offres Peut Etre Retirer Du Bureau Des Marches A La Commune OUZIOUA . Il Peut Egalement Etre Télécharger A Partir Du Portail Des Marches De L'état www.MarchesPublics.Gov.ma

Le Contenu ,la présentation Ainsi ,que Le Dépôt Des Dossiers Des Concurrents Doivent Etre Conformes Aux Dispositions Des Articles 27,29 Et 31 et 148 Du Décret N°2-12-349 Relatif Aux Marches Publics.

Les Concurrents Peuvent : -Soit Envoyer Par Courrier Recommande Avec Accuse De Réception Au Bureau Précité.

-Soit Déposer Contre Récépissé Leurs Plis Dans Le Bureau Des Marches.

-Soit Déposer Par Voie Electronique Au Portail Des Marches Publics.

-Soit Les Remettre Au Président De La Commission D'appel D'offres Au Début De La Séance D'ouverture Des Plis.

Les Pièces Justificatives A Fournir Sont Celles Prévues Par L'article 6 Du Règlement De Consultation.

N° 2587/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 14/2025

Le 28/05/2025 à 11h00min , il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna sis à la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent douze mille sept cent soixante-quatre dirhams (112 764,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : deux mille dirhams (2 000,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2589/PA

à la somme de : trois millions trois cent soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-sept dirhams et soixante centimes (3 361 587,60 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinquante mille dirhams (50 000,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2588/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N° 15/2025

Le 27/05/2025 à 11h00min , il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna sis à la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport et de la Logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°15/2025 du 27/05/2025 pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'Amélioration du niveau de service de la RP2113 du PK0+000 au PK2+670 -Province d'El Kelaa des Sraghna-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent douze mille sept cent soixante-quatre dirhams (112 764,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : deux mille dirhams (2 000,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

NOUVELLE SOCIÉTÉ MAGIDEUTZ
Société Anonyme
au capital de 10.000.000 dirhams
Siège social : 27000 Casablanca - Zone Industrielle Sapino
Lot n° 1131
RC - Casablanca 17 201
AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025
Mr l'Actionnaire/ Mr le Commissaire aux Comptes de NOUVELLE SOCIÉTÉ MAGIDEUTZ (ci-après désignée, la "Société"), suite au conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 1er avril 2025 (ci-après désigné, le "Conseil"), ledit Conseil vous invite cordialement à l'assemblée générale ordinaire (ci-après désignée, l'"Assemblée") prévue le lundi 12 mai 2025 à 14h00 heure marocaine, par visio-conférence.
Vous prie de bien vouloir noter que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :
1. Constatation de la démission de Monsieur Darko KOSTIC de son poste de Directeur Général de la Société ;
2. Constatation de la nomination de Monsieur Rachid OUENNICHE en qualité de Directeur Général de la Société ;
3. Constatation du transfert d'action à Monsieur Rachid OUENNICHE ;
4. Démission de Monsieur Darko KOSTIC de son mandat d'administrateur de la Société ;
5. Nomination de Monsieur Rachid OUENNICHE en tant que nouvel administrateur de la Société ;
6. Questions diverses ;
7. Pouvoirs.
Veuillez noter que vous avez accès à toute la documentation nécessaire au siège social de la Société, tel qu'il est édicté par la réglementation en vigueur.
Veuillez trouver ci-dessous le texte des projets de résolutions qui seront proposés lors de l'Assemblée :
PREMIERE RESOLUTION:
L'Assemblée constate la dé-

mission de Monsieur Darko KOSTIC de son poste de Directeur Général de la Société, lors du Conseil tenu le 1er avril 2025 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ce jour.
DEUXIEME RESOLUTION:
L'Assemblée constate la nomination de Monsieur Rachid OUENNICHE en qualité de nouveau Directeur Général de la Société, lors du Conseil tenu le 1er avril 2025.
TROISIEME RESOLUTION:
L'Assemblée constate le transfert d'une action opérée par la société DEUTZ France au profit de Monsieur Rachid Ouenniche.
QUATRIEME RESOLUTION:
Le Président lit la lettre de démission de Monsieur Darko Kostic de son mandat d'administrateur de la Société à l'Assemblée. Aussi, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Darko KOSTIC, titulaire du passeport n° C5HLNYC38 de son mandat d'administrateur de la Société.
CINQUIEME RESOLUTION:
Le Président propose à l'Assemblée la nomination de Monsieur Rachid OUENNICHE, titulaire de la CNI n°C214225 en qualité de nouvel administrateur de la Société.
Et ce pour la durée restant à courir du mandat du Conseil soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2030.
SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée prend acte qu'aucune autre question n'est abordée.
SEPTIEME RESOLUTION
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.
Le président du Conseil de la Société :
Monsieur Darko
N° 2590/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie régionale d'Éducation et de formation marrokaïne safi
Direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 14/KS/2025
Le 15/05/2025 à 10 H il sera procédé, dans le bureau du chef du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale, BD YOUSSEF BEN TACHFINE, Route de BENI MELLAL, EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°14/KS/2025 du 15/05/2025 à 10H Relatif à :
Achat de fournitures de bureau, pour le compte du bureau de la formation continue relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, en lot unique
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 104 961.00 DHS (Cent quatre mille neuf cent soixante et un dirhams)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000.00 Dhs (Deux Mille dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°07 du Règlement de Consultation.
N° 2591/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie régionale d'Éducation et de formation marrokaïne safi
Direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Avis d'appels d'offres ouvert sur offres des prix N°15/KS/2025
Le 20/05/2025 à 10H il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction provinciale, BD YOUSSEF BEN TACHFINE, Route de BENI MELLAL, EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix N° 15/KS/2025 du 20/05/2025 à 10H Relatif à :
Achat de matières et fournitures d'enseignement pour le compte des écoles primaires ; des lycées collégiaux et qualifiants relevant de la DP D'EL KELAA DES SRAGHNA, En lot unique.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 097 280.00 DH (Un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt dirhams)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000.00 Dhs (vingt mille dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°07 du Règlement de Consultation.
N° 2592/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie régionale d'Éducation et de formation marrokaïne safi
Direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°21/KS/2025
Le 13/05/2025 à 10H il sera procédé, dans le bureau du chef du service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale, BD YOUSSEF BEN TACHFINE, Route de BENI MELLAL, EL KELAA DES SRAGHNAS à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°21/KS/2025 du 13/05/2025 à 10H Relatif à :
L'impression des papiers et enveloppes d'examen au profit du centre des examens relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme 75 960.00 (Soixante-quinze mille neuf cent soixante dix)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 500.00 Dhs (mille cinq cent dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°07 du Règlement de Consultation.
N° 2593/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL 05/2025/B.G.C/PAZ
Le 19 mai 2025 à 10h le dix matin il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour OUVERTURE ET AMENAGEMENT DES PISTES AUX COMMUNES RELEVANT AUX GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics Accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : soixante-cinq mille dirhams, (65 000.00 DH)
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois millions trois cent soixante mille dirhams et 00 cts (3 360 000.00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs plus par voie électronique dans le portail du marché public conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 2594/PA

Sur vos petits écrans



07H00 : Hymne National + Coran
07H10 : Documentaire amazigh
07H40 : Documentaire amazigh
08H10 : Ichaa Mamlaka
09H05 : Ard Al Baraka
10H00 : Oulad Imekhtar
11H00 : Oussrati
12H00 : Ana w Ganti
12H15 : Afak ababa
12H50 : Journal Télévisé
13H30 : Prière du Vendredi
14H10 : Kolha w Triko
14H50 : Journal Télévisé
14H50 : Journal Télévisé
15H10 : Nour wa bassair
15H30 : Amdah Nabaouiya
16H20 : Yas' Alounak
17H00 : Haya Ala Al Falah

18H00 : Ana w Ganti
18H15 : Ana w Ganti
18H30 : Journal Télévisé
18H50 : Nâam alala
19H25 : Super market
19H40 : Zaki El Kheffa
19H50 : Dhek Aala Rassek
20H00 : Ala Ghafra
21H00 : Journal Télévisé
22H00 : Jarah Al Madi
23H50 : Journal Télévisé
00H10 : Kolha w Triko
00H45 : Nâam alala
01H20 : Moudawala
02H30 : WARAA SITAR
03H00 : Oulad Imekhtar
04H00 : Documentaire amazigh
04H30 : Documentaire amazigh
05H00 : Ichaa Mamlaka

05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec lauréats mawahib tajwid al qor'an
06:00:00 : CHHIWAT BLADI
06:30:00 : SABAHIYAT 2M
07:25:00 : KIF AL HAL
08:05:00 : MAGAZINE : POP UP
08:35:00 : FEUILLETON : 3AYNE LIBRA
09:25:00 : BNAT LAZDID
09:55:00 : CHHIWA MA3A CHOU-MICHA
10:05:00 : FEUILLETON : DOUMOU3 OUMMI
10:45:00 : KIF AL HAL
11:05:00 : SABAHIYAT 2M
12:00:00 : FEUILLETON : HDI-DANE & BENT AL HARRAZ
12:35:00 : METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:15:00 : MOUJAZ RIYADI
13:30:00 : RELIGIEUX : PRIÈRE DU VENDREDI
14:05:00 : FEUILLETON : AL AMANA
14:55:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH

15:05:00 : SPORT : RALLYE AICHA DES GAZELLES
15:10:00 : MAGAZINE : TOUT-ROUQ AL 3ARIFINE
15:25:00 : MAGAZINE : AL ISLAM
15:30:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS
15:40:00 : FEUILLETON : HKAYTI
16:55:00 : SABAHIYAT 2M
17:50:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT BAMBOU WA MAYMOUN
18:05:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIHAR
18:15:00 : CHHIWA MA3A CHOU-MICHA
18:30:00 : MAGAZINE : POP UP
18:35:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES JAM SHOW
18:40:00 : SPORT : RALLYE AICHA DES GAZELLES
18:50:00 : FEUILLETON : 3AILTI
19:40:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI
20:30:00 : NEWS : INFO SOIR

20:55:00 : QUE DU SPORT
21:00:00 : METEO
21:05:00 : NEWS : ECO NEWS
21:15:00 : AL MASSAIYA
21:40:00 : NEWS : ECO NEWS
21:45:00 : METEO
21:50:00 : MAGAZINE : SANAE WA ANNASS
22:10:00 : RACHID SHOW
23:00:00 : MAGAZINE : CAPSULES SALON INTERNATIONAL DE L'ÉDITION ET DU LIVRE DE RABAT
23:35:00 : MAGAZINE : CAPSULES SIAM
23:40:00 : FEUILLETON : DAR ASSAL3A
00:35:00 : FEUILLETON : 3AILTI
01:20:00 : FEUILLETON : AL AMANA
02:05:00 : JAM SHOW
03:10:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE
04:05:00 : MAGAZINE : POP UP
04:30:00 : FEUILLETON : HADIK HYATI

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

© Myriem Kammich

**L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

DÉGRISÉ	↓ COUARDE NAZI	FOU	YACHE SANS CORNES	CARDIN- AUX	ALUMIN- IUM	↓	QUOTE- PART	SOLDE	↓	GRANDE POMPE
→		↓	↓	↓	↓		↓	SYMBOLE DE L'ASTATE	→	↓
FABRIQUE MÉTAL	→				LE MAL AIMÉ	PEAU DE BÊTE PIGE	→			
→		EN DANGER	→		FELI ROUGE	↓		VOYELLES	→	
EFFROI	→								VOYELLES TENUE	
COUTU- MES		SYMBOLE DU CÉSIMUM	→		EN BOSNIE	RÉTROG- RADE	À L'ENVERS: AMINCHE	→		↓
→		PÉTROLE BRUT	D'ACCORD S'IL EST BON	DESTIN BÂFREUR	→	↓			PRONOM PERSONN- EL	→
GAUCHE ET GUINDÉ	→		↓	↓			VACANT	POSSESSIF RÈGLE PLATE	→	
SURFACE	EN MARGE DÉCHET AZOTÉ	→			ARRÊT MAZOUT	→				PRAIRIES
→	↓								ENLÈVE	↓
RHÉSUS	→		ROULÉS FORME D'ÊTRE	→		LETTRES DE DEGAS		MÉTAL FIN DE VERBE	→	↓
SAISON VENUES AU MONDE	→		↓	ÉMINENT	→					
→				VOLAGES	→					

Jeux & Loisirs

Solution mots flechés d'hier

IMPACT LIBÉRAL	Z	MÈDRES SOMBRES	A	CRACK GRANDE ÉCOLE	D'	ESVALET ÉRIE	A	RENDE AÛ	A UN PIRE MUNDI	C	COLLE
CARTE LIMONNE USE	E	N	S	E	I	G	N	E	N	E	R
→	E	N	U	N	U	L	R	E	I	N	
→	M	A	T	E	N	I	A	T	A	G	
RÉPENS	R	PROFES DE CHARGE	BAC	C	U	V	E	R	M		
→	S	C	I	E	R	E	R	A	M	E	
TRANG WNER	G	O	U	S	U	A	R	D	U		
→	G	È	N	È	S	Ù	A	R	D	Ù	
→	D	T	R	A	V	E	R	S	A	T	
→	N	A	U	C	I	I					
→	C	A	M	E	C	R	U	C	I	A	L
→	B	I	S	O	S	E	R	I	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Bensabta

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouifhy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Mefah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumin Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Ladyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdellader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gals

Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rikla Ait Dahman
Siham Zather
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse: 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

Logo OJD MAROC 2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Libertaires
- 2- A un gros passif - Outil de mort
- 3- Eau d'Afrique - Approuvée
- 4- Peseur de cœurs - Cardinal
- 5- Amour palmé - Titane
- 6- Affouillerait
- 7- Poisson - Aller sans but
- 8- Dieu du vent
- 9- Arrivées en maternité
- 10- Font en fils - Fin de forme

VERTICALEMENT

- 1- Vieux cependant
- 2- Echassier - Interjection - Forme d'avoir
- 3- Ruines au Liban
- 4- Iridium - Néant - Nazis
- 5- Poignée - Grivois
- 6- Difficulté - Voyelles - Unité de temps
- 7- Tas, dans un sens - Limogent
- 8- Adverbe - Avant l'argent
- 9- Touche - Pays de Zénon
- 10- Personnel - Elle fait deux syllabes d'une seule

Grilles de sudoku

Facile

	6		3	8				4
				5		3		2
3		7				2	1	6
6	7							3
8			7		5			9
5							2	7
	3	8	4			9		1
4		5		7				
	9			1	3		7	

Moyen

2	1	9			7			8
	5			2			6	
7						2		
		8		9		1	5	
			4		1			
	3	7		6		4		
		2						1
	7			1			8	
8		2			6	4	5	

Difficile

			2		8			
		1			6		4	
4			8			1		
5				1				
3	9			6		4	7	
			3					5
	2			3				9
7		8				2		
		5		7				

Expert

	8		1		3			
								1
1		3			9		2	8
4					7			
2	7					4		6
			3					9
5	2		7			6		4
8								
			4		2		1	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	7	2	3	4	1	9	6	8
6	8	1	9	2	5	3	4	7
3	9	4	7	6	8	5	1	2
4	6	9	5	1	7	8	2	3
2	5	7	8	3	6	4	9	1
1	3	8	2	9	4	6	7	5
7	2	3	6	5	9	1	8	4
9	1	5	4	8	2	7	3	6
8	4	6	1	7	3	2	5	9

Moyen

5	2	4	3	8	6	9	7	1
6	3	7	9	1	4	5	8	2
1	9	8	2	5	7	4	3	6
8	5	9	7	6	3	2	1	4
2	7	6	1	4	5	3	9	8
4	1	3	8	2	9	7	6	5
3	8	2	5	9	1	6	4	7
7	6	1	4	3	2	8	5	9
9	4	5	6	7	8	1	2	3

Difficile

1	3	7	2	6	9	4	8	5
8	6	2	5	4	1	9	7	3
5	9	4	3	7	8	2	6	1
3	5	6	8	2	4	1	9	7
2	8	9	7	1	6	5	3	4
4	7	1	9	5	3	6	2	8
7	4	8	1	9	2	3	5	6
9	1	3	6	8	5	7	4	2
6	2	5	4	3	7	8	1	9

Expert

1	3	2	4	7	5	8	9	6
4	8	7	9	2	6	1	5	3
5	9	6	8	1	3	7	2	4
6	1	9	5	8	7	3	4	2
2	7	3	1	9	4	5	6	8
8	4	5	6	3	2	9	1	7
3	2	1	7	4	9	6	8	5
9	6	4	3	5	8	2	7	1
7	5	8	2	6	1	4	3	9

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	T	U	R	B	I	N	E	L	L	E
2	A	T	E	L	E		L	A	I	D
3	C	I		E	N	T	E		S	I
4	I	L	O	T	I	S	M	E		T
5	T	I	R		S	O	E	U	R	S
6	U	T		U	S	I	N	A	I	
7	R	A	C	L	E	N	T		K	U
8	N	I		E	I		S	P	I	N
9	E	R	A	M		P		S	K	I
10	S	E		A	K	V	A	V	I	T

Portrait



Nebojsa Slijepcevic

Première Palme d'or croate et artisan de l'émotion

Premier croate à recevoir une Palme d'or pour un court métrage, le cinéaste Nebojsa Slijepcevic raconte les plaies des Balkans, des ténèbres des guerres des années 90 aux discriminations qui persistent aujourd'hui.

Né à Zagreb, le réalisateur croate a remporté en mai 2024 la Palme d'or du court métrage pour "L'Homme qui ne se taisait pas", également sélectionné aux Oscars. "Une

véritable surprise" reconnaît-il au cours d'un entretien avec l'AFP, après la folie des festivals et avant la préparation de son prochain film.

"L'homme qui ne se taisait pas" revient sur les événements du 27 février 1993, lorsque des paramilitaires serbes ont arrêté un train à Strpci, village de Bosnie orientale, pour en sortir par la force 19 civils musulmans originaires de Serbie et du Monténégro, avant de les tuer.

Seul un homme sur les 500 passagers du train a essayé de s'opposer aux paramilitaires, au prix de sa vie. Il s'appelait Tomo Buzov.

C'est l'histoire de cet officier de l'armée yougoslave à la retraite qu'a voulu raconter le réalisateur.

Il s'agit d'un crime commis en Bosnie en 1993, mais c'est une histoire "universelle, hors du temps et de l'espace" pour cet homme de 52 ans au visage presque poupin, qui se décrit volontiers comme introverti.

"Ça raconte quelque chose qui nous arrive souvent (...) : d'être témoin d'une injustice ou de violence, d'être un observateur qui pourrait se permet-

tre de faire semblant de ne pas voir, de ne pas être concerné", explique Nebojsa Slijepcevic.

Le cinéaste dit avoir voulu rendre hommage à un homme très courageux qui a agi pour des raisons humanistes, en défendant des innocents sans armes à la main, uniquement avec ses mots.

"Il s'agit de résister à la violence. Le monde est beaucoup plus violent aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque j'écrivais le scénario. La violence est de plus en plus évidente et pourrait changer à jamais l'image du monde", ajoute-t-il en attribuant modestement le succès du film aux bouleversements de l'époque.

"Les événements du monde ont contribué au succès de mon film. Malheureusement. C'est vraiment triste. Je ne me réjouis pas du tout de cette situation".

M. Slijepcevic, qui travaille déjà à son prochain film, ne choisit que des sujets qui suscitent chez lui une "résonance émotionnelle".

"Il me semble tout à fait inutile de faire quelque chose d'aussi coûteux et d'aussi massif qu'un film, sur des sujets so-

cialement insignifiants", dit-il.

Deux de ses documentaires, également récompensés dans plusieurs festivals, "Le gangster t'aime" (2013) et "Srbenka" (2018), traitent du racisme, un sujet cher au réalisateur.

Le premier dessine une société croate conservatrice et patriarcale à travers le personnage Nedjeljko Babic, un entremetteur à succès qui cherche un mari pour une Bulgare.

L'affaire qui lui paraissait facile se transforme en mission impossible : face à une étrangère, mère d'un enfant de trois ans, tous les hommes d'une région rurale et catholique du pays préfèrent rester seuls.

"Srbenka" met en scène les relations inter-ethniques compliquées en Croatie après la guerre d'indépendance des années 90 contre les rebelles serbes.

Le film est bâti autour d'une pièce de théâtre qui raconte l'histoire vraie de l'exécution de sang-froid par des membres des forces croates d'un enfant Serbe de 12 ans à Zagreb, au début de la guerre.

Quant à son prochain film,

”
Le monde est beaucoup plus violent aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque j'écrivais le scénario. La violence est de plus en plus évidente et pourrait changer à jamais l'image du monde

”
Les événements du monde ont contribué au succès de mon film. Malheureusement. C'est vraiment triste. Je ne me réjouis pas du tout de cette situation

Nebojsa Slijepcevic s'est lancé dans l'adaptation du roman "Terre, mère noire" du croate Kristian Novak, histoire d'un écrivain qui retourne dans son enfance en temps de guerre.

Le film mettra surtout l'accent sur la violence à l'école et l'isolement des enfants, un thème "très personnel" pour M. Slijepcevic.

Sport

Botola Pro D1 : Le WAC trébuche, l'AS FAR en profite



L'AS FAR s'est imposée face à la Jeunesse sportive Soualem (JSS) par 2 buts à 0, mercredi soir au stade mu-

Résultats

AS FAR-JSS : 2-0
SCCM-CODM : 1-2
Raja-HUSA : 1-0
IRT-UTS : 0-1
FUS-MAT : 2-2
RCAZ-MAS : 1-1
OCS-WAC : 1-1
Reporté: RSB-DHJ

nicipal de Kénitra, lors de la 27^e journée de la Botola Pro D1 « Inwi » de football, alors que le Wydad de Casablanca (WAC) a été acculé au partage des points par l'Olympic de Safi (1-1). L'AS FAR s'est imposée grâce à des buts de Rabie Hrimat (55^e) et Ahmed Hamoudane (72^e).

À la faveur de cette victoire, l'AS FAR occupe la deuxième place avec un total de 51 points et consolide ses chances de s'emparer du billet qualificatif à la Ligue des champions d'Afrique. De son côté, la JSS pointe à la 14^e place avec 22 unités. Pour sa part, le Wydad

de Casablanca, qui était tout proche de la victoire face à l'OCS, a été contraint au partage des points à quatre minutes de la fin du temps réglementaire.

Les Rouge et Blanc ont ouvert le score par le biais d'Oussama Zemraoui (3^e), avant que Mehdi Ashabi ne remette les pendules à l'heure (86^e). Après ce nul, le WAC porte son actif à 45 points, alors que l'OCS est logé en 8^e place avec 39 points.

Quant au FUS de Rabat (4^e), autre prétendant sérieux au billet d'accès à la C1 africaine, il a mal géré son match face au Moghreb de Tétouan. En effet, les Fustistes, qui menaient face au MAT (2-0) par le biais de Ayoub Mouloua (38^e) et Anas Serhat (57^e), ont été rattrapés au score par Ayoub Lakhel (86^e) et Hamza Darai (90^e).

Dans un autre match palpitant, la Renaissance de Zemama et le Maghreb de Fès ont fait match nul, 1 but partout.

La RCAZ, qui a encaissé le premier but dès la 3^e minute de jeu, a égalisé à neuf minutes de la fin du temps réglementaire de la rencontre par Abderrahim Khadou.

Enfin, le Raja de Casablanca (7^e/41 pts) a réalisé une bonne opération en prenant le dessus sur le Hassania d'Agadir (1-0). Le but des Verts a été marqué par Houssine Rahimi à la 72^e minute.

Classement

	Pts	Jo	G	N	P	BP	BC	DH	
01	RSB	60	26	18	6	2	40	12	28
02	FAR	51	27	14	9	4	42	21	21
03	WAC	45	27	11	12	4	39	26	13
04	FUS	44	27	12	8	7	43	25	18
05	RCAZ	44	27	13	5	9	31	24	7
06	MAS	42	27	11	9	7	29	24	5
07	RCA	41	27	10	11	6	29	23	6
08	OCS	39	27	10	9	8	30	29	1
09	DHJ	38	26	10	8	8	31	32	-1
10	CODM	36	27	9	9	9	27	35	-8
11	UTS	34	27	8	10	9	29	29	0
12	IRT	31	27	7	10	10	30	34	-4
13	HUSA	29	27	8	5	14	28	30	-2
14	JSS	22	27	5	7	15	18	38	-20
15	MAT	20	27	4	8	15	21	35	-14
16	SCCM	4	27	0	4	23	12	52	-50

Patrice Motsepe : La réussite footballistique du Maroc illustre le leadership visionnaire de Sa Majesté le Roi

La réussite footballistique et les progrès substantiels réalisés par le Maroc dans le domaine du sport illustrent bien le leadership visionnaire de SM le Roi Mohammed VI, a affirmé, mercredi à Johannesburg, le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe.

« Cette réussite est aussi l'œuvre des efforts inlassables que déploie le gouvernement et la Fédération Royale marocaine de football pour développer ce secteur porteur et contribuer de la sorte au rayonnement du Royaume et de ses équipes non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde entier », a déclaré M. Motsepe à la MAP en marge de la cérémonie de signature du contrat de renouvellement du partenariat stratégique entre la CAF et Africa Global Logistics (AGL), acteur majeur de la logistique en Afrique.

Il s'est dit particulièrement fier du feedback qu'il a reçu lors de sa visite, la semaine dernière au Maroc, à l'occasion de la finale de la Coupe d'Afrique des nations U-17, qui a permis aux Lionceaux de l'Atlas de décrocher le sacre continental.

« Lors de la visite rendue par la délégation du CAF à plusieurs stades au Maroc, elle a été émerveillée par la qualité des infra-

structures sportives de haut niveau », s'est-il enorgueilli, se disant également fier du travail accompli au Maroc en termes de modernisation des infrastructures sportives, d'accessibilité et de développement.

Lors de la cérémonie de signature du contrat de renouvellement du partenariat stratégique entre la CAF et Africa Global Logistics, M. Motsepe s'est félicité de la performance des Lions de l'Atlas lors de la Coupe du monde du Qatar, première équipe africaine et arabe à atteindre les demi-finales, ainsi que des prouesses de la sélection nationale U17 et des autres équipes marocaines.

« À la CAF, nous sommes fiers des grandes réalisations du Maroc dans le domaine du sport et du football en particulier », a-t-il déclaré, ajoutant que « le succès du Royaume est aussi celui de toute l'Afrique ».

La Confédération africaine de football a renouvelé son accord de partenariat avec Africa Global Logistics, faisant ainsi d'AGL le partenaire logistique officiel du football africain.

« Le renouvellement de notre partenariat témoigne de notre ferme volonté de promouvoir ensemble le football en Afrique », a déclaré M. Motsepe à cette occasion.

Nabil Baha : L'actuel travail de base fera du Maroc une très grande nation de football

Le travail de base engagé par les autorités sportives au Maroc est prometteur et fera du Royaume une « très grande nation de football », a affirmé le sélectionneur de l'équipe nationale U17, Nabil Baha, fraîchement sacré en Coupe d'Afrique des nations jouée sur le sol marocain.

« Nous sommes sur la bonne voie. Au niveau des infrastructures, nous n'avons plus rien à envier aux autres pays de football. Le football marocain est en train de grandir et il est de plus en plus respecté. Si nous continuons comme ça, nous allons devenir une très grande nation de football », a souligné Baha dans une interview accordée à la MAP.

« C'est un travail qui donne beaucoup de résultats. Il y a des académies qui sont mises en place au niveau régional et des académies de clubs qui fonctionnent très bien et promettent de bons résultats. Il y a également le projet OCP mis en place avec la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) qui va donner beaucoup de joueurs, d'entraîneurs et de postes de travail à même de développer le football marocain », a relevé l'ancien international marocain.

« D'ailleurs, nous commençons déjà à cueillir les fruits de l'Académie Mohammed VI de football, qui a formé des joueurs qui sont partis en Europe et qui ont intégré le monde professionnel », a indiqué Baha, pour qui les jeunes cadres marocains ont un rôle crucial dans cette dynamique.

« Les joueurs marocains se forment de plus en plus après leur carrière, bénéficiant des diplômes mis en place par la FRMF et des intervenants étrangers qui viennent faire part de leur expérience pour une meilleure formation », a relevé le coach des U17.

Faisant remarquer que les cadres marocains ont déjà dit leur mot et ont eu des résultats avec les équipes nationales, il a affirmé qu'« aujourd'hui, nous pouvons

dire qu'il y a une école marocaine d'entraîneurs qui a des résultats et il faut capitaliser sur le produit marocain et le mettre en avant ».

Revenant sur la performance des U17 lors de la dernière CAN, Baha a loué la capacité d'adaptation et la rage de vaincre de ses poulains. « Les joueurs ont appris beaucoup de choses durant cette CAN U17. Nous avons vu des joueurs capables de gagner une Coupe d'Afrique, d'évoluer sous plusieurs systèmes de jeu et de s'adapter à des tactiques différentes », s'est-il réjoui.

« Maintenant, il faut capitaliser sur cette prouesse pour préparer au mieux la prochaine Coupe du monde et réaliser un bon résultat pour grandir en tant que footballeurs et en tant qu'entraîneur », a souligné le technicien, qui abordera en novembre prochain un nouveau défi, à savoir le Mondial U17 prévu au Qatar.

En prévision de cette échéance majeure, Baha aura un planning chargé. « Il y aura des dates FIFA aux mois de juin, septembre et octobre et, ensuite, la Coupe du monde en novembre. Pendant ce temps-là, nous organiserons des tournois et des matchs. Nous effectuerons également des tournées pour aller voir des joueurs afin de bien préparer ce Mondial. Nous allons ensuite fixer un objectif de résultat le moment venu, pour grandir dans une compétition majeure ».

Pour le cadre marocain, les jeunes artisans de l'épopée de la CAN U17 doivent être accompagnés pour former une équipe seniors gagnante.

« Il faut continuer à travailler. Il faut former davantage les joueurs et leur faire part de l'importance d'avoir toujours des résultats positifs et d'avoir faim de la victoire. Il faut leur imprégner une mentalité de gagnants capables de battre n'importe quelle équipe. Cet esprit va faire que, année après année, quand ils arriveront en sélection A, ils auront un capital confiance et un mental de gagnant », a-t-il insisté.

Des shampoings aux aspirateurs, le petit commerce souffre des droits de douane de Trump

Prix des matières premières en hausse, clients moins dépensiers : dans sa petite boutique de farces et attrapes à Los Angeles, Patricia Loperena subit de plein fouet les conséquences de la guerre commerciale lancée par Donald Trump, un marqueur de ses 100 premiers jours de mandat.

"Tout a augmenté", affirme à l'AFP Mme Loperena, qui vend surtout des piñatas, ces effigies en papier que l'on détruit à coups de bâtons pour en faire sortir des sucres, une tradition d'Amérique centrale très populaire.

"Les gens arrêtent de dépenser et au lieu de faire une grande fête, ils en font une plus petite", précise la cheffe d'entreprise de 45 ans, qui a lancé son affaire avec sa famille il y a plus de dix ans.

Depuis son retour au pouvoir, Donald Trump a annoncé puis mis en pause des droits de douane. Actuellement, 10% de surtaxes sont en place pour la majorité des pays du monde mais le taux monte à 145% pour les produits chinois. Pékin a répondu par

une surtaxe de 125% sur les biens américains.

Dans ce contexte, Patricia Loperena a dû s'adapter: elle a notamment anticipé, passant des commandes pour ses stocks avant la mise en place des droits de douane. Mais son fournisseur l'a averti : sa prochaine commande lui coûtera plus cher.

Dans sa boutique de Granada Hills, dans le nord de Los Angeles, les commandes se font plus rares que l'année précédente. "Les gens savent que tout est imprévisible, donc ils veulent être plus prudents", dit-elle.

Plusieurs petits commerçants se retrouvent dans la même situation que Mme Loperena et ont du mal à suivre les annonces fluctuantes de Donald Trump.

"Tout vient de l'étranger, de Chine, de Taïwan", affirme Angel de Luna dans sa boutique de machines à coudre et d'aspirateurs, qui tourne surtout grâce à la réparation et au service client plutôt qu'aux ventes.

Pour le jeune homme de 28 ans, qui doit déjà faire face à la rude concurrence du commerce en ligne, les



droits de douane sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

"Nous résistons comme nous le pouvons", raconte-t-il, mais "ça va probablement empirer".

Un constat partagé par OJ Longmire, qui gère un salon de coiffure. Les droits de douane "nous touchent

tous", assure le barbier de 46 ans.

Les lotions, équipements ou encore shampoings qu'il utilise "ne sont pas produits aux États-Unis", souligne celui qui a lancé son commerce en pleine pandémie de Covid-19. "Maintenant, nous devons faire attention à la façon dont nous les utilisons".

"Aujourd'hui, ces nouveaux droits de douane compliquent tout", relève-t-il.

L'incertitude autour de ces surtaxes "rend fou" Marcos Ochoa, 67 ans, qui vend des produits et outils de jardinage.

"Vous ne savez pas à quoi vous attendre, vous ne savez pas si vous allez payer plus cher", résume celui qui importe principalement ses produits du Japon et d'Europe.

Pour l'instant, il n'a pas vu d'augmentation des prix et pense qu'il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions.

Mais, selon lui, Donald Trump "devrait penser à ce qu'il va dire ou faire avant d'agir de manière automatique. Il doit se calmer un peu".

Lui qui a voté pour le républicain à la présidentielle de novembre, car il le trouvait bon pour le commerce, s'attendait à des droits de douane, mais pas aussi "élevés".

Trump "était bon il y a quatre ans, mais maintenant, je ne sais pas", poursuit-il. "Il s'est fait beaucoup d'ennemis, ça c'est sûr".

Recettes

Slilate au corn flakes



Ingrédients:

Pâte:

- 1 verre de beurre
 - 1 oeuf
 - ½ verre de sucre en poudre
 - ½ c-à-c de levure chimique
 - 1 sachet de sucre vanille
 - 1 pincée de sel
 - Farine
 - Farce:
 - Corn flakes
 - Chocolat fondu
 - Amandes grillées et concassées
- Pour décorer
Chocolat blanc fondu

Préparation:

Dans une terrine, mélanger le sucre, le beurre, le sel et l'oeuf. Ajouter la farine et la levure jusqu'à obtenir une pâte.

Étaler la pâte au rouleau et à l'aide d'un emporte-pièce, découper des rondelles.

Foncer des petits moules à tartes, les piquer à l'aide d'une fourchette. Enfourner ensuite au four à 180c.

Mettre dans un grand bol les amandes et les cornes flakes.

Rassembler le mélange avec du chocolat fondu.

Les remplir avec la farce et décorer avec du chocolat blanc.

Un chauffeur de bus vole 6 euros et perd 73.000 euros de prime de retraite

Un chauffeur de bus japonais comptant 29 ans de service a perdu sa prime de départ à la retraite, d'une valeur de 73.000 euros, après avoir volé l'équivalent de 6 euros sur le prix des billets de passagers.

La ville de Kyoto a licencié l'homme, dont le nom n'a pas été révélé, après qu'il a été filmé par la caméra de sécurité de son bus en train de détourner 6 euros (1.000 yens) en 2022.

Le chauffeur a poursuivi la ville en justice, après s'être vu refuser son indemnité de départ de plus de 73.000 euros (plus de 12 millions de yens). Condamné en première instance, l'homme a d'abord vu sa peine annulée en appel, le tribunal estimant que la sanction était excessive.

Mais jeudi, la Cour suprême a rendu un arrêt définitif en faveur de la ville et a rétabli la sanction initiale, jugeant que son comportement pouvait porter atteinte à la confiance du public dans le système et à la bonne gestion du service de bus.

Au moment de l'incident, un groupe de cinq passagers était

monté dans le bus et avait dû payer 1.150 yens. Le conducteur avait alors demandé au groupe de déposer 150 yens en pièces dans la boîte de collecte, et avait accepté en main propre un billet de 1.000 yens (soit six euros) qu'il n'a pas déclaré.

Bien que filmé, l'homme, réprimandé à plusieurs reprises pour

divers incidents selon l'arrêt de la Cour, a tenté de nier les faits lors d'un entretien avec son supérieur.

"Chaque chauffeur de bus travaille seul et manipule de l'argent public. Nous avons pris très au sérieux cet acte de détournement", a déclaré vendredi à l'AFP Shinichi Hirai, un responsable du bureau des transports publics de Kyoto.

